

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 16 DÉCEMBRE 2025 (20 : 30)

Présents :

Monsieur Laurent DEVIN, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin VAN HOUTER, Madame Larissa DAVOINE, Monsieur Thomas BEAUJEAN,
Monsieur Philippe LABAR, Madame Marjorie ALONGI, Madame Cécile CORSO, Échevins;
Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Jérôme Urbain, Madame Judith Philippe, Monsieur Frédéric
TILMANT, Monsieur Laurent ARMAN, Madame Marie Claude KLENNER, Madame Natacha
LEROY, Monsieur Frédéric Maghe, Monsieur Vincent Noteboom, Monsieur Alexandre Rombaut,
Madame Marine Vilbajo, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Arno DUPORTAL, Monsieur Jacques
GOSSUIN, Monsieur Patrice LAÏ, Monsieur Davy FIORDALISO, Madame Valeri CORDISCO,
Madame Roxane GROETEMBRIL, Monsieur Jean GIGOUNON, Madame Hélène HARVENGT,
Monsieur Cédric LECOCQ, Conseillers;
Monsieur Guillaume SOMERS, Directeur Général;

Excusés :

Monsieur Benoît DEGHORAIN, Madame Âaziza JEDY, Madame Aurore ROMANI, Conseillers;

Conseil communal du 16 décembre 2025

à 20h30

Salle A - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

BUDGET VILLE

1. Budget de la Régie foncière communale - Exercice 2026

Le Conseil communal est invité à approuver le budget de la Régie foncière communale pour l'exercice 2026. Celui-ci présente un solde de :

- Recettes: 470.914,91 €;
- Dépenses: 470.914,91 €
- Soit un budget en équilibre.

Accord à l'unanimité

2. Tutelle du CPAS - Budget général de l'exercice 2026 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le budget général de l'exercice 2026, des services ordinaire et extraordinaire du CPAS.

Monsieur Alexandre Rombaut :

« Voilà donc sur la tutelle du CPAS, le budget, note de politique générale, etc. 20h30, je vois que nous avons toute la nuit devant nous, donc je serai bref pour vous faire plaisir. Sur ce budget du CPAS, Monsieur le Président, deux points positifs que je me permets de noter, la R.J.M., qui semble enfin se redresser grâce à cette audit. C'est positif pour le financier, en tout cas, du CPAS, et c'est positif pour l'avenir de l'institution. Je pense que ça, on peut le noter. La crèche, avec les travaux qui avancent, une hypothèse prudente en termes de budget qui est de bon augure, selon moi, pour la suite et qui, j'espère, nous permettra de ménager des bonnes surprises. Je pense que c'est vraiment à souligner. Par contre, pour le reste, je suis un peu sur ma faim parce que le budget est correct, naturellement, c'est un budget, mais tout ce qu'il y a de plus administratif, c'est-à-dire que je ne vois pas les choix qui sont posés pour l'avenir du CPAS, pour la politique sociale du CPAS, pour la politique sociale de la Ville de Binche.

Il n'y a rien, en fait. Donc je remercie l'administration pour le job parce que le job il est fait, le budget est correct, mais ça ne se ressent pas parce qu'il n'y a pas de cap. Au final, on a totalement vidé le fonds de réserve. J'en parlais l'année passée, il nous restait encore un petit fonds. Là, il n'y en a plus. On a vidé la caisse de solidarité. C'est terminé. Ensuite, rien. Rien. Et on prévoit l'année prochaine 75 articles 60/61, mais pas de plan d'accueil, pas de plan d'action pour

l'accueil et l'orientation ou l'insertion socioprofessionnelle de ces personnes. Donc, de nouveau, moi, je ne reproche rien du tout à l'administration que du contraire, parce que j'ai lu cette note de politique générale, elle est très intéressante et elle est très bien faite, mais c'est une note d'administration dans laquelle on ne voit pas se dessiner de volonté politique réelle pour l'avenir du CPAS pour les prochaines années. Donc pas de vision politique. Eh bien, Fred, désolé, mais allez, je sais mais j'ai l'impression que le capitaine de l'équipe, pour le moment, il est en banquette, qu'il n'est pas assez acteur, franchement, de ce budget et de ce qui était fait, de ce qui est au début des défis qui nous attendent. Donc moi, en ce sens, en tout cas, ça manque de vision, ça manque d'ambition. Et donc pour ce point, en tout cas, nous recommanderons de voter contre ce budget. Voilà. »

Monsieur Cédric Lecoq :

« Je vais également prendre la parole sur le rapport au budget Je vais essayer d'être bref aussi, monsieur le Bourgmestre. Tout d'abord, on voulait saluer les efforts du travail qui a été accompli pour l'élaboration de ces documents, ainsi que toute l'équipe CPAS aussi. Ce sont toujours des personnes dans l'ombre. Je vais peut-être me répéter tout à l'heure aussi pour ce point-là, parce que ce sont des personnes qui font vraiment des efforts pour nous présenter ces documents. On reste avec beaucoup de questions malgré tout. C'est très comptable et on reste avec beaucoup de questions sur l'avenir du CPAS, avec certains défis, en sachant le contexte social qui va arriver, on sait très bien que les Communes n'ont pas choisi, dans notre Commune de Binche non plus, on nous l'impose. Mais on se pose pas mal de questions, dont plusieurs questions concernant l'afflux assez massif que l'on va avoir sur plusieurs vagues de nouveaux bénéficiaires, de nouveaux demandeurs pour avoir droit au RIS? Comment cela va être pris en main? Est-ce qu'on va pouvoir respecter des délais pour que des personnes ne se retrouvent pas sans ressources financières avec toutes les conséquences qu'il y a derrière. Mais notre démarche aussi, elle est double dans notre question. C'est aussi pour le personnel du CPAS qu'il va devoir faire face à ça aussi, avec tous les risques psychosociaux sur leur santé, est-ce qu'il y aura aussi une prise en main et une vision? Je pense que vous allez sûrement me répondre positivement à cette question aussi pour les accompagner, parce que je pense aussi que ça va aussi entamer aussi leur rôle, en fait, un peu leur sacerdoce, si je peux dire ça, par rapport à leur action sociale, pourquoi ils se sont engagés là-dedans. Et je pense qu'il y aura aussi un suivi assez intense pour pouvoir aider aussi et encadrer le personnel du CPAS. Encore merci pour votre écoute. »

Monsieur Laurent Devin :

« Merci. Monsieur le président du CPAS, vous me donnez l'autorisation ? Alors, Monsieur Rombaut, je retiendrai vos points positifs, le travail qui est effectué à la maison de repos, le travail qui est fait par rapport à la crèche, un audit à la maison de repos, des prises de décisions importantes et la crèche également. Vous dites que c'est un budget administratif et Monsieur Lecoq dit que c'est un budget comptable. Vous n'êtes pas d'accord, ce n'est pas la première fois. Vous cherchez la politique sociale. Je vous souhaite de la trouver un jour. Je vous souhaite de la trouver un jour. Pour avoir travaillé six ans dans un CPAS d'une ville que vous appréciez certainement, Charleroi, qui est le CPAS le plus important en Wallonie. Je peux vous dire, et je suis d'accord avec vous, Monsieur Lecoq, c'est un travail de l'ombre. Je l'ai dit à la réunion précédente, j'ai remercié les Conseillers et les Conseillères de l'Action Sociale ainsi que Monsieur le Président, toutes ces réunions se font à huis clos, discrètement. La misère, elle se cache. Est-ce que nous avons une politique sociale? A vrai dire, on aimerait en voir une d'une toute autre ampleur. Aujourd'hui, Monsieur Rombaut, votre Gouvernement, vos Gouvernements nous mettent dans une diète impressionnante. Et donc, j'ai presque envie de vous dire autant j'aime avoir des conseils de votre part quand ils sont éclairés, mais des jugements comme ceux-là, il n'y a pas de vision, il n'y a rien, le capitaine fait banquette. Je vous inviterai peut-être à adopter

un propos avec plus de nuance. Je suis un peu Sophie Wilmès. Je pense qu'à certains moments, vous gagneriez à avoir un peu plus de nuances dans vos propos. Je partage le point de vue de Madame Wilmès. En la matière, il y a une diminution d'1 128 000 euros sur le personnel. 1 128 000 euros. Ça ne se fait pas en un claquement de doigts. Ça se fait avec une concertation sociale. Ça se fait aussi, disons-le tout net, avec de très nombreux contrats à durée déterminée qui ne sont pas prolongés, avec des départs à la pension qui ne sont pas remplacés. Avec des subsides, Collignon, Myriam, le nom d'un Ministre, le nom d'un projet pour l'autre, avec même le subside capteur d'emploi qui est supprimé. C'est presque le comble. Vous nous demandez déjà le nombre d'articles 60/61 qui vont être réinsérés. Pour rappel, Monsieur Lecoq, vous en parliez, les gens qui s'engagent dans l'Action Sociale ne sont pas au Forem. C'est le métier du Forem, ça. Ici, on en arrive même à faire en sorte que demain, les subsides qui seront donnés seront conditionnés au taux de réemploi. Et on ne sait toujours pas, vous me demandez combien de personnes, on le verra. On nous dit un tiers va trouver un emploi, un tiers va aller au CPAS et un tiers, on ne sait pas.

Sur la politique sociale, elle est la plus large que l'on peut avoir. Vous ne voyez pas de cap, on a investi dans les briques. Avec des subsides de la législature précédente et, vous le savez bien, nous étions ensemble. Nous étions ensemble quand nous avons décidé, effectivement, de prendre en plein vol le plan Cigogne, investissement par rapport à la crèche, rénovation de la crèche, accroissement du nombre de places d'accueil. A partir de l'année prochaine, il y aura beaucoup plus de places d'accueil. Je pense que c'est 22, précisément, Monsieur le Président. Je vois que Madame la Directrice générale du CPAS est là. Je pense qu'on passe de 54 à 76 ou de 55 à 77. C'est bien ça, Monsieur le Président ? De 54 à 77 places.

Nouveaux bâtiments à la crèche. Rénovation du home pour 1 500 000 euros à l'intérieur des murs. Bien évidemment, vu la conjoncture actuelle, on ne va pas créer la nouvelle maison de repos cette année-ci, et aussi une demande forte des travailleurs, des travailleuses, par rapport à leurs conditions de travail et aussi, vous me parlez de l'accueil des citoyens, ils étaient dans des locaux modulaires provisoires et on ne veut pas qu'ils deviennent définitifs et donc des travaux sont en cours aujourd'hui à la Place des droits de l'Homme qui porte bien son nom, aujourd'hui, au quartier de l'Athénée. Quand vous investissez dans des infrastructures par rapport aux personnes âgées, quand vous investissez dans des infrastructures par rapport aux enfants pour permettre aux parents de travailler. Quand vous investissez dans des infrastructures pour accueillir les personnes qui vont être exclues du chômage, avec des difficultés terribles pour certains. Quand vous êtes chef de ménage ou que vous êtes isolé, on va calculer par rapport à vous et il y aura une allocation. Quand vous allez être cohabitant et que vous allez dépasser un certain montant, c'est tout simplement l'allocation que vous allez perdre. Et donc, Monsieur Lecoq, effectivement, travaille en toute discrétion et votre parti associait le MR et nous nous y sommes associés et on me dit que l'ambiance est constructive et très professionnelle, très fructueuse. Vous dites que c'est fort comptable. C'est le principe d'un budget. Ce sont des chiffres, mais je pense qu'avec les propos que j'ai émis ici, effectivement, avec une concertation sociale soutenue, il y avait encore réunion aujourd'hui, Monsieur le Président du CPAS, cet après-midi était encore en réunion avec les responsables des travailleurs, les responsables syndicaux et des Conseillers, il y a ce travail d'explication, de compréhension, avec par exemple le fait que quand un contrat à durée déterminée n'est pas renouvelé, si un poste se libère, le premier appel se fait par rapport à cette personne-là. Et c'est déjà arrivé, c'est déjà arrivé. Ce travail était entamé il y a déjà plusieurs mois maintenant. Il se fait de manière discrète. Vous voyez, 1 128 000 euros, ça ne se trouve pas en dessous du sabot d'un cheval. Ça, c'est pour 2026. Ça a déjà été le cas ici. Monsieur Rombaut, vous signalez qu'il n'y a plus de réserves. Non, il n'y a plus de réserves au CPAS. Il n'y a plus de réserves au CPAS et je vais vous le dire, on ne s'attend pas à un avenir serein. Aujourd'hui, je le souligne, je le dis, 100 % des nouvelles allocations vont être prises en charge par le fédéral. 90% en 2027, 80% en 2028, 70% en 2029, 30% d'un montant très conséquent avec une cotisation de responsabilisation par rapport au paiement des pensions qui ne fait qu'augmenter d'année en année. Voilà, la vérité comptable, elle est là. Sur l'afflux massif, les chiffres que l'on peut donner, on était à 614 personnes en 2024. 614 personnes bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. On est montés à 720 en 2025. Vous voyez déjà le pourcentage en plus. Et ce qui est attendu, Monsieur le Président disait qu'on allait franchir la barre des 1 000, très probablement l'année

prochaine. C'est bien ça. Et donc sur les 914 personnes concernées à Binche, si on fait un tiers, 300 en plus, vous franchissez les 1 000, prises en charge grâce à un subside du fédéral, mais ça va diminuer d'année en année. Voilà. Et donc voilà, exposer les choses, vous m'interpellez sur les conséquences. Quand un ménage perd la moitié ou un tiers de son revenu, les conséquences, vous pouvez tout de suite les imaginer. Sur la capacité d'accueil, je vous le dis, on travaille à une nouvelle infrastructure, bien évidemment, c'était prévu. Ce n'est pas parce qu'il y a eu la réforme des allocations de chômage. Les travaux avancent bien. C'est une bonne nouvelle, les travaux avancent bien. Il y aura donc de bonnes conditions. En attendant, ce sont des modules qui sont installés à la rue du Cœur Dolent en face du terrain de football. Et pour 2026, la Ville réalisera une dotation exceptionnelle de 300 000 euros pour que ce ne soit pas en plus à charge du CPAS. Parce qu'effectivement, comme Monsieur Rombaut le dit, il n'y a plus de réserve. Quand il n'y a plus de réserves, l'argent vient d'ailleurs, il vient donc de la Ville en l'occurrence, et nous allons voir dans l'évolution des différents projets avec une organisation différenciée ce que nous allons pouvoir aller chercher comme moyens supplémentaires. Ça demande évidemment une adhésion des travailleuses, des travailleurs. Ça demande un effort soutenu. Moi, je n'ai jamais cru qu'on pouvait faire plus avec moins, qu'on pouvait faire plus vite avec moins, ni qu'on pouvait faire beaucoup mieux avec moins. Mais ce qu'il va falloir avec moins, c'est faire presque autant et en tout cas compter sur la résilience des agents du CPAS, sur la résilience du Conseil de l'Action Sociale aussi, qui est chaque semaine, est confronté à des demandes de plus en plus pressantes, de plus en plus nombreuse, celles des citoyens qui sont en difficulté par rapport à quelque aide que cela soit. Je pense avoir répondu à chaque point d'interpellation. Le métier du CPAS, il évolue, on verra ici comment nous allons pouvoir soutenir le choc. Il va y avoir l'engagement de trois personnes supplémentaires, deux agents sociaux et un agent administratif parce qu'inévitablement il va y avoir plus de personnes qui vont se présenter et frapper à la porte du CPAS donc on ne jette pas les bras en l'air, on ne frappe pas du poing sur la table, on fait comme les Conseillers de l'Action Sociale, on fait comme les travailleurs du CPAS, on travaille discrètement et on essaie de travailler le plus efficacement possible parce qu'en la matière, les problèmes qui sont à traiter sont d'une humanité profonde et une difficulté sans nom pour certaines familles. Voilà. Monsieur Rombaut, si vous souhaitez répliquer, Monsieur Lecoq, vous avez la parole. »

Monsieur Alexandre Rombaut :

« Je le ferai tout en nuances, vous me connaissez très bien. Je pense que je ne manque pas de nuances et donc vous avez tout à fait raison, la politique sociale, c'est extrêmement large et celle que je recherche justement, c'est celle de la majorité, parce que l'administration, elle fait son travail, je le vois, et on est là tous les jours, peut-être pas tous les jours, mais généralement une fois par semaine, quasiment, que ce soit en Conseil ou en Comité, pour essayer d'en discuter. Mais ce que je cherche plus, c'est vous, votre politique sociale, ceux que vous allez amener, ceux que vous allez faire en plus. Alors, j'entends Oui, on fait dans la brique. Oui, ce sont des projets qui sont en cours et c'est très bien et je les soutiens. Ce n'est pas un souci. Plus d'un million et demi dans les murs de la RJM cette année, heureusement, heureusement, parce que, comme il n'y a toujours pas de décision sur cette RJM, ce que je peux entendre, mais parlons-en, ne venons pas uniquement à ce moment-là, uniquement avec ces chiffres, pas cette année d'accord. On a déjà commencé à payer, on a déjà commencé à payer pendant 30 ans toute une série de frais. Tout cela, pourquoi? Pour nous entendre dire qu'on ne fera pas cette année et qu'il n'y a pas de vision, c'est bien ça que je dis. Cette RJM, ça fait quand même quelques années qu'on en discute. Donc, à un moment, avançons. Ça aussi, c'est la politique sociale, ça doit être plus large, je suis d'accord avec vous. Alors, sur le personnel, je ne vais pas spécialement revenir sur le sujet, le travail est en cours, ça se fait déjà. Oui, effectivement, et il y a des réorganisations qui sont en interne. Donc venir balancer des millions d'euros comme ça ici, désolé, mais ce n'est pas tout à fait juste. Il y a l'organisation qui est en train de se faire et ça se justifie aussi dans ces chiffres en termes d'efficacité et d'efficience de service. Ce sont des choses qui sont en train de se faire. Je vous rejoins, mais ce n'est pas moins un million d'euros en moins à cause de mon gouvernement, comme vous dites. Donc ça, il faut aussi, à un moment, être clair. Ça a le mérite de la vérité. Oui,

effectivement, il y a des subsides en moins. Le subside Colignon, pour ceux qui ne le savent pas, c'est un subside qui a été fait en temps de Covid. Donc à un moment, effectivement, ce n'était pas fait pour être éternel. Donc il faut rester réaliste. Et c'est en cela que je demande qu'on ait une politique sociale aussi au niveau du CPAS, au niveau de la Ville, mais en termes politiques, parce que l'administration, elle fait son boulot. Ça, c'était pour les subsides. Le nombre d'articles 60, je vous demande déjà ce qu'on va faire l'année passée. L'année passée, on nous en prévoyait 50, on en a fait un peu plus. C'est très bien, mais avec les nouvelles conditions, on nous en prévoit 75, c'est le minimum minimorum à signer l'année prochaine pour que ce budget, justement administratif, reste dans les clous. Et ça, c'est aussi aux politiques de le prévoir. Et je pense que, de nouveau, en termes de réinsertion socioprofessionnelle, le CPAS à sa paramètre et le CPAS de la Ville de Binche, le politique à ce niveau-là à sa paramètre. Je suis tout en nuance, je le dis depuis des années et je l'ai dit au sein du comité d'insertion. Je pense qu'on peut faire plus, qu'on doit être plus ambitieux et qu'on doit prévoir des trajets pour les gens qui vont qui vont arriver. En termes de budget, oui, le méchant Fédéral, la méchante Région coupe. Oui, effectivement, il y a eu des subsides. En même temps, 67 % du budget du CPAS, ça vient du Fédéral, ça vient de la Région. Il y a encore 3 millions de plus ici qui sont prévus, qui viennent de la Région, qui ne viennent pas de la Ville. La dotation de la Ville est inchangée et on a reçu. La dotation de la ville a changé. Je dois lire l'heure de mon budget, elle est à 4920, si je ne dis pas de bêtises. Ce n'est pas 4 920, la dotation de la Ville ? Je me sens que la dotation de la ville est inchangée. Je vais vérifier tout de suite. 60.

Donc le nombre d'articles 60, c'est important, c'est important de les prévoir. Maintenant, vous revenez avec des taux qui vont être prévus par rapport au remboursement des RIS. Ils sont prévus pour plus de 3 ans et le dernier taux que nous aurions en 2029, comme vous le dites, il reste encore, je pense, 10 % supérieur aux 65 % qu'on a à l'heure actuelle, il sera encore supérieur. On a du 100, on a du 90, ça va descendre. Oui, effectivement, parce que le but n'est pas de maintenir les gens au RIS, le but c'est de sortir les gens, de faire de l'article 60 et de pouvoir donner des perspectives. Et faire 75 article 60 cette année, c'est très bien. C'est un début, si on réussit à s'y tenir par rapport à notre budget. Après ça, si les articles 60 deviennent plus courts avec les durées que nous devons faire, il faudra faire plus que 75 articles 60 par an et c'est en cela qu'il faut de l'ambition et derrière il faut une impulsion politique. Effectivement, ce n'est peut-être pas nuancé, mais c'est très réaliste, ce que je vous dis, et je resterai nuancé dans mes propos et nuancé dans mes propos lorsque j'en parle en comité, en Conseil et en BP. Je pense qu'à un moment il faut être réaliste, il faut arrêter de se dire on n'a plus ceci, on n'a plus cela. Non, mais on a aussi d'autres choses, on a d'autres possibilités. Et à un moment, moi, qu'est-ce que je fais pour avancer, pour avoir cette politique sociale et pour viser que ces gens qui, effectivement, dans trois ans, si on se retrouve encore avec un reliquat de RIS de cette année, ce sera un échec. Ce sera un échec, effectivement. Et donc le but, c'est de pouvoir sortir ces personnes. Et ça, malheureusement, je ne lis pas cette volonté dans une note de politique générale que nous avons pu voir. Je vais vérifier, je reviendrai peut-être après sur la dotation de la Ville, mais selon moi elle est inchangée. »

Monsieur Cédric Lecoq :

« Non, simplement vous remercier déjà pour les réponses et les éclaircissements. Je vous invite vraiment, je vois que vous êtes dans ce sens-là, à être vigilant par rapport à l'encadrement du personnel. Si je peux répondre, c'est un peu une attitude grand écart à la Jean-Claude Van Damme, un peu ce que j'entends en ce moment, je n'irai pas plus loin dans mon intervention. »

Monsieur Laurent Devin :

« Merci Monsieur Lecoq. Alors Monsieur Rombaut, vous savez, vous pouvez m'expliquer tout ce que vous voulez mais quand on passe d'un subside à 100 % à un subside à 70 %, quel que soit le nombre de personnes qui sont présentes, qu'il y en ait un, qu'il y en ait 4, qu'il y en ait 1 000. A tous les coups, vous perdez. Je n'ai pas vu que c'était 100% la 1re année, 110% la 2eme, 120% la

3eme et 130. Je n'ai pas vu ça. Mais non. Ça ne vous étonne pas que ça ne fasse que diminuer. Ça aurait augmenté. Vous cherchez vos chiffres, mais effectivement que la Ville donne plus. La dotation communale, quand elle est augmentée d'une dotation de 300 000 euros pour des modules, c'est 300 000 euros en plus. Vous savez, on m'a dit que l'argent ne poussait pas sur les arbres. Et donc l'argent en euros, la dotation communale de l'année passée plus 300 000 euros, c'est une augmentation effectivement, des moyens alloués par la Ville au CPAS. Les modules, ils ne resteront pas. Les travaux y seront terminés. Cette dotation que nous avons qualifiée d'exceptionnelle pour la cause. Mais est-ce que l'argent est versé ? Oui. Est-ce que c'est le CPAS qui paye ? Non. Enfin, oui, grâce à l'argent de la Ville. Et donc vous pouvez calculer et faire comme vous le vouliez, mais il y a 300 000 euros en plus qui sont donnés par la Ville. Vous parlez après, ce sera un échec. Mais c'est votre théorie ça, que tout le monde doit retrouver un emploi. Il y a une offre d'emploi pour 7 demandeurs d'emploi pour l'instant en Wallonie. Ce sont des chiffres. Après on peut dire que les gens ne veulent pas aller travailler en Flandre, on peut dire tout ce que l'on veut et chacun a ses crédos, mais c'est une réalité. Aujourd'hui, vous conditionnez l'aide sociale, le financement de l'action sociale au réemploi. C'est le Forem bis. En fait, on peut retirer CPAS, on met Forem. Vous ne vous y retrouvez pas dans la politique générale ? Eh bien, je peux vous comprendre. Ce n'est pas la politique générale qui est défendue par votre parti. On préfère ici ne pas donner de grands termes, travailler discrètement et voir ensemble ce que l'on pourra faire dans un moment qui sera éminemment difficile. Très, très difficile. On n'aura pas, nous, de fonds qui viendront du Qatar. On n'en aura pas au CPAS. J'ai beau aller au Qatar demain, j'ai beau aller en Arabie Saoudite avec M. Lecoq, on n'en trouvera pas. Et donc on va faire avec les moyens qui sont les nôtres, on va faire tout notre possible avec des gens sérieux, avec des gens honnêtes, et on va accueillir les personnes qui en ont besoin et je peux faire confiance au travail des agents du CPAS. Et moi, je n'opposerai pas d'un côté l'administration qui, d'après vous, travaille remarquablement bien, et je vous remercie pour ces propos, et d'un autre côté, les responsables socialistes qui sont incompetents et qui feraient mieux de faire autre chose. Comme les sondages, les choses évoluent dans le temps. On peut se retrouver d'un côté de la pièce et puis de l'autre côté de la table. Le fait est que dans un budget, il nous faut parler de chiffres. Mais dans vos propos, dans votre réflexion, je vous invite aussi à savoir que derrière ces chiffres, il y a des hommes, il y a des femmes qui travaillent et il y a également des hommes et des femmes qui frappent à la porte de ces gens qui travaillent, qui ont des familles et qui vont avoir besoin d'une aide, de conseils et qui, je l'espère, vont pouvoir trouver une aide adaptée. Ce ne sera pas simple, ce ne sera pas facile. Monsieur le Président et les Conseillers et Conseillères du CPAS le savent bien. On est là, on travaille ensemble et pour preuve, la réunion de cet après-midi avec les syndicats s'est bien déroulée. Voilà. »

Monsieur Alexandre Rombaut :

« Je vais essayer de répondre. En trois mots, trois micro-phrases, si vous le permettez, parce que tout d'abord, je reste sur Binche, je ne sais pas de quoi vous parlez, mais moi, en tout cas, j'habite Binche, je reste sur Binche, je ne me mêle pas de ce qui se passe ailleurs. Et c'est bien pour cela que je m'inquiète pour les hommes et pour les femmes qui vont venir frapper à la porte du CPAS pour qu'on puisse faire quelque chose, et c'est pour ça que je plaide dans cette politique générale. Plus 300 000 euros, ce sont deux lignes séparées sur un budget parce qu'effectivement, les personnes, ce ne sont pas que des chiffres. Mais dans ce cadre-là, les mots ont leur importance, les chiffres ont leur importance. Donc très bien, c'est une dotation spéciale excédentaire de la Ville, mais donc la dotation de la Ville en tant que telle reste inchangée. Enfin, la réinsertion socioprofessionnelle des personnes, ce n'est pas parce que les règles ont changé maintenant au niveau du Forem que c'est une nouvelle mission des CPAS. C'est une des missions clés du CPAS, et c'est pour cela que j'insiste là-dessus, parce que cela nous permettra d'avancer et cela permettra aux hommes et aux femmes dans Binche qui viendront frapper à la porte de peut-être retrouver quelque chose, c'est tout. »

Monsieur Laurent Devin :

« Quand vous dites je suis sur Binche, je ne sais pas de quoi d'autre je veux parler, vous parlez de quoi? »

Monsieur Alexandre Rombaut :

« Vous me parlez du Qatar mais moi je ne sais pas de quoi vous me parlez du Qatar, ça ne m'intéresse pas le Qatar. Je parle du CPAS, je ne sais pas ce que le Qatar vient faire. »

Monsieur Laurent Devin :

« Vous voulez quelques éléments d'information, je peux vous en donner. »

Monsieur Alexandre Rombaut :

« Je ne cherche pas d'informations sur le Qatar dans le cadre de la note politique du général du CPAS de Binche, et dans son budget, où il n'y a aucune ligne, qui parle du Qatar. Je ne vois pas quel est l'intérêt ici. »

Monsieur Laurent Devin :

« Monsieur Rombaut, ça vous énerve. Je vous comprends. Quand on parle de politique sociale, évidemment, donner des leçons, c'est plus difficile à ce moment-là. Donc est-ce qu'il y a plus d'argent qui vient de la Ville vers le CPAS cette année-ci? La réponse est oui. Et vous pouvez essayer de prouver le contraire, vous n'y arriverez pas. »

Pour: 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Roxane GROETEMBRIL

Contre: 7

Jérôme Urbain, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT

Abstention: 1

Cédric LECOCQ

3. Dotation à la Zone de Police de Binche-Anderlues-Lermes - Exercice 2026 - Approbation

Le Conseil communal est invité à:

- approuver la dotation de la Ville de Binche dans le budget de la Zone de Police de Binche-Anderlues-Lermes pour l'exercice 2026, à savoir un montant de 4.584.963,47 €.
- transmettre la présente au Conseil de Police et à la Directrice financière.

Monsieur Jérôme Urbain :

« On va voter pour, comme on l'a voté au Conseil de police. Par contre, petite remarque, je suis quand même globalement pour la communication la plus objective possible. J'ai vu une communication qui disait qu'on allait avoir 23 effectifs de plus dans la zone de police, alors qu'on soit vraiment de bon compte, on ne va pas avoir 23 effectifs de plus. On rempile poste pour poste. Et deuxièmement, la bonne preuve est on a fait sur la modification budgétaire numéro 1 de 2025, 3 millions d'euros de boni. Quand on sait que pour la zone de police, et donc il y a une zone de police qui globalement, je trouve, est très bien gérée, quand pour la zone de police, on fait 3 millions d'euros de bonis et qu'on a 90% du budget qui est affecté au personnel, on est bien d'accord que le cadre n'est absolument pas rempli en termes de personnel. Donc là, on est juste en train de combler le nombre de personnels manquants. Je ne suis pas en train de dire que la faute est à la zone de police. On connaît tous le contexte, c'est assez compliqué. Et donc ici, il y a des sorties de policiers qui vont avoir lieu, et donc on espère pouvoir avoir des agents supplémentaires. La seule chose, c'est qu'en termes de communication, ce que j'ai vu sortir, la façon dont c'était tourné, pouvait laisser croire qu'on allait avoir 23 postes en plus. Ce n'est pas 23 postes en plus. Il y a des gens qui sortent cette année, il y a des gens qui arrivent à la pension et donc on remplace des effectifs, mais on ne va pas avoir 23 personnes supplémentaires ou alors je me trompe. »

Monsieur Laurent Devin :

« Quelle est la communication du débat ? »

Monsieur Jérôme Urbain :

« Si je ne me trompe pas, c'était lors d'un débat télé sur Antenne-Centre. »

Monsieur Laurent Devin :

« Ah oui, excellent débat. Tous les retours que j'en ai eus étaient dithyrambiques. Franchement, j'ai bien fait d'y aller. C'était un moment très agréable, franchement, partagé. Je veux dire, voilà, très bon moment. Je me suis dit, parce qu'il y a tout un débat sur Antenne-centre télévision, je voudrais aller jusque-là, et on croit, on dit J'entends. Il n'y a personne qui regarde Antenne-centre télévision. Eh bien, croyez bien tout le contraire. Tout le monde a vu le débat. Tout le long du marché de Noël. Quel débat, ceci, cela. Donc tout le monde regarde. Je connais peu de gens à Binche qui n'ont pas regardé le débat. Donc voilà. Alors là-dessus, je vais être très clair. Et donc effectivement, tout est statutaire à la police comme aux pompiers. C'est le cas. Est-ce qu'il va y avoir 23 nouvelles arrivées? Ma réponse est oui. Donc notez-le, dites-le, il y aura bien, on a encore eu ici Conseil de police, j'ai encore eu réunion, Madame la Directrice financière. Vous êtes également comptable spéciale à la zone de police. Est-ce que oui ou non vous avez comptabilisé, vous allez devoir comptabiliser 23 arrivées supplémentaires ? La réponse est oui. Est-ce qu'il va y avoir pendant ce temps-là des départs à la pension? C'est possible. Oui. Combien de départs à la pension sont prévus, Madame la Directrice financière? Combien? Je vous en prie. Parce que vous, il va vous croire. Moi aussi, il me croit. »

Madame Stéphanie Robaye :

« Des départs, donc pas forcément à la pension, des départs, mais également de la mobilité. Et donc, en effet, on est arrivés à une balance fin 2025 où, en fait, on a eu autant de sorties que de rentrées. En 2025, raison pour laquelle, en effet, on se termine avec un boni. Cependant, en 2026, on revoit un budget égal à celui du budget initial 2025 en termes de personnel, parce qu'on prévoit,

à la fin de l'année 2026, avoir 159 policiers opérationnels et 32 CAlLog. Les CAlLog, ce sont les agents administratifs. Et là, on est au cadre complet. Ces personnes vont arriver en cours d'année. Evidemment, je ne sais pas prévoir ici, en effet, à part quelques pensionnés, les personnes qui pourraient partir vers une autre zone. Ça, c'est une réalité à laquelle on doit également faire face. Mais en effet, fin de l'année 2026, il y a en effet des agents qui sont pour l'instant en formation au centre de formation, ils vont arriver au cours de l'année. Ça va commencer au mois d'avril, donc tout au long de l'année, puisque vous le savez, le système de lauréats a changé. Donc on les engage et puis on les envoie en formation et on les récupère après leur formation, ce qui n'était pas le cas avant. On devait attendre que les étudiants aient fini leur formation pour qu'on puisse enfin, les engager. Et là, c'était un peu la course entre les différentes zones de police. Donc si, en effet, tout le monde réussit sa formation dans le temps imparti, si, en effet, personne ne quitte la zone courant 2026, mais ça, c'est difficile de le prévoir, on termine 2026 et c'est budgété avec un cadre plein qui est vraiment le cadre voté lors de la fusion de la zone de police, et on aura en effet, en tout cas, par rapport à 2025, 23 agents supplémentaires au 1er janvier 2027, raison pour laquelle le boni 2026, on le garde pour pouvoir payer en année pleine à partir du 1er janvier 2027, l'ensemble des personnels de la police. »

Monsieur Laurent Devin :

« Merci, Madame la Directrice financière. En l'occurrence, Madame la comptable spéciale. Et donc est-ce qu'il va y avoir 23 nouveaux policiers? Oui. Est-ce qu'il va y en avoir 23 en plus? Peut-être un va partir à la pension, deux grands maximum. Je n'en sais rien. Est-ce qu'après, au mois de juin, au mois de mai, au mois d'août, au mois de septembre, il y en a 2 ou 3 qui vont partir. On pourra faire l'exercice, on verra ce qu'il en est. Je vois ce que vous voulez dire. Je sais que c'est pas un piège de votre part, parce que je vous connais assez, j'ai assez travaillé avec vous que pour le savoir. Et donc non, Monsieur Urbain. Ce n'est pas dire qu'il y en a 23 qui vont combler des trous, c'est pas ça. Il y en a 23 nouveaux qui arrivent. Ce n'est pas moi qui le dis. Si je reprends ces propos-là à la télévision, c'est que Monsieur le Commissaire divisionnaire l'a dit, l'a affirmé. Et donc il y a bien 23 personnes, il m'affirme, il nous a affirmé, il nous a dit en Collège, 23 personnes en plus. J'attends de les voir arriver aussi comme vous, mais c'est bien 23 nouveaux policiers qui vont arriver dans la zone, et pas pour remplacer ceux qui sont déjà partis. C'est bien 23 nouvelles arrivées. Avec quelque chose qui, je vous l'avoue, m'a surpris. On doit maintenant engager les policiers, les payer, et seulement ensuite ils vont à l'école. Il faut qu'ils puissent réussir pour qu'après ils viennent chez nous. Mais on prend ça tellement au sérieux qu'on a prévu un investissement supplémentaire par rapport à la police d'un million d'euros. Un million d'euros en plus. Voilà. Et donc il n'y en aura pas 8, il n'y en aura pas 4, c'est bien 23. Combien vont partir dans le courant de l'année? Je pourrai, à la fin de l'année, on fera le décompte ensemble jusqu'au moment où vous savez aussi qu'on ne parvient jamais à être au taux maximum. Ce n'est pas possible. Ils ont des capacités de mobilité quatre fois par an. Et donc ici, le quota est tel que les 23 qui vont arriver vont vraiment pouvoir trouver pleinement leur place à Binche. Mais ce n'est donc pas un chiffre pour remplacer les pensionnés qui ont pris leur pension depuis cinq ans ni des personnes qui nous ont quittés. Après, je ne peux pas empêcher que certains partent. »

Monsieur Jérôme Urbain :

« Tout ça pour vous dire que ce sera effectivement probablement pas 23. On est bien d'accord, parce que de toute façon, il est quasiment impossible que le cadre soit complètement rempli. Et donc on a prévu budgétairement de pouvoir les avoir, mais on ne les aura pas. Donc en termes de vérité des chiffres, on ne sera probablement pas à ça, mais on est tous d'accord que ce qu'on veut tendre, c'est bien d'arriver à ça. »

Monsieur Laurent Devin :

« Et donc je vous affirme qu'il y aura bien 23 nouvelles arrivées de policiers. C'est bien 23 en plus, selon Monsieur le Commissaire divisionnaire, selon Madame la comptable spéciale, je ne peux pas mettre un seul instant en doute les propos de ces deux éminences. Et comme vous, j'ai envie qu'il y ait le plus de policiers aptes à travailler pour la sécurité des Binchois et c'est un objectif à atteindre et on souhaite qu'ils réussissent tous leur cursus, qu'ils réussissent leurs examens pour qu'ils viennent rapidement travailler chez nous. C'est 8 dès le 1er avril, si j'ai bien retenu, Madame la comptable spéciale. Et combien le 1er janvier ? »

Madame Stéphanie Robaye :

« Il y en a déjà quatre en mobilité in. Donc ça, ce ne sont pas des lauréats, ce sont des policiers qui viennent d'autres zones. Et en lauréats, les premiers arrivent au mois d'avril. Et là, il y en a huit qui rentrent au 1er avril. Et puis, il y en a d'autres qui arrivent en octobre, d'autres qui arrivent en novembre. Ça, ce sont des agents qui sont déjà à l'académie en formation. »

Monsieur Laurent Devin :

« Merci de m'avoir permis d'expliciter ce chiffre de la meilleure des manières. Ceci étant dit, vous le verrez dans le budget, je sais que ça vous tient à cœur les caméras ANPR vous les aviez sollicitées et bien elles arrivent. On a reçu la visite du ministre Quintin. Comme vous le savez, Monsieur Maghe a joué, je vais dire vraiment, au facilitateur à l'époque. Monsieur le Commissaire divisionnaire, aujourd'hui, m'a envoyé un mail mettant en évidence la communication de Monsieur Quintin qui va investir un million d'euros dans des caméras à Mons. Qu'il n'hésite pas à aider les villes moyennes aussi. Qu'il aide Mons, tant mieux pour la Ville de Mons, je m'en réjouis. Nous sommes nombreux à aller visiter cette très belle ville, ville magnifique, franchement Mons, capitale culturelle de l'Europe, encore il y a peu. Il y a même un siège du PTB là-bas vous avez un petit appartement là-bas enfin une petite maison en face du Delhaize. On connaît bien Mons. Qu'il pense à nous aussi ! Je m'en suis ouvert auprès de vous et de Monsieur Maghe. Si jamais il y avait un apport par rapport à Binche, à sa zone, on a été pionniers avec vous, Monsieur Urbain, dans le travail par rapport aux caméras de surveillance. Ici, on est passé à l'ère ANPR. »

Accord à l'unanimité

4. Dotation à la Zone de Secours Hainaut-Centre - Exercice 2026 - Approbation

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le montant de la dotation de la Ville de Binche à la Zone de Secours Hainaut-Centre, pour l'exercice 2026, à savoir un montant de 1.064.112,37 € ;
- transmettre la présente au Conseil de la Zone de Secours et à la Directrice financière.

Accord à l'unanimité

5. Présentation du rapport sur la marche et la situation des affaires de la Ville de Binche pour l'exercice 2025 - Présentation du budget communal pour l'exercice 2026 - Approbation du budget communal pour l'exercice 2026

A la suite de la présentation du rapport sur la marche et la situation des affaires de la Ville pour l'exercice 2025 et de la présentation du budget communal pour l'exercice 2026, le Conseil communal est invité à approuver le budget communal pour l'exercice 2026.

Madame Natacha Leroy :

« D'abord, je voudrais remercier évidemment l'administration et le service de Madame Robaye pour le travail fourni. Je sais combien de temps ça peut leur prendre. Et donc vraiment, merci à vous. Voilà, je vais me permettre d'intervenir en deux temps. Tout d'abord, quatre commentaires sur le budget ordinaire et puis je passerai à l'extraordinaire. Pour le budget ordinaire, 4 éléments. Mais tout d'abord, on voit qu'au niveau des recettes, on ne peut pas le nier, il y a une pression fiscale en hausse. En effet, entre les budgets ordinaires de 2025 et 2026, on a les impôts, les redevances qui augmentent de plus d'un million d'euros supplémentaires, soit plus ou moins 7,7 %. Autrement dit, l'équilibre budgétaire 2026 est obtenu en grande partie par un effort demandé aux citoyens et non pas par une amélioration structurelle de la situation financière. On voit qu'au niveau des dépenses, il n'y a pas de véritable effort structurel. Elles augmentent encore énormément. Plus de 2 millions d'euros supplémentaires. Il n'y a pas de signal clair de maîtrise des dépenses communales. Les dépenses augmentent deux fois plus vite que les recettes, malgré la hausse des taxes. J'en viens maintenant aux transferts qui viennent des autres niveaux de pouvoir, puisque c'est vrai qu'on est toujours en train de dire que la Ville va moins recevoir du méchant fédéral, de la méchante région. Or, ces recettes de transferts sont stables, elles ont même sensiblement augmenté entre 2025 et 2026. Je reviens maintenant au dernier point en ce qui concerne le budget ordinaire. Au niveau du boni cumulé, le matelas financier se réduit. En effet, il diminue d'environ plus d'un million d'euros pour le budget de l'année à venir. Donc on consomme progressivement le boni cumulé. Le budget est certes équilibré aujourd'hui, mais il affaiblit la capacité financière de la Ville pour demain. En ce qui concerne l'extraordinaire, votre programme électoral et la déclaration de politique communale annonçaient toute une série de grands projets. Or, force est de constater que dans ce budget, aucun nouveau projet structurant majeur n'est réellement lancé en 2026. Les investissements prévus relèvent principalement de la poursuite ou de la finalisation de projets existants ou de la gestion courante améliorée. En fait, le budget 2026 ne traduit pas du tout les grandes lignes de votre déclaration de politique communale. Pour conclure, on a un budget à l'ordinaire à l'équilibre, et je remercie l'administration, mais cet équilibre repose essentiellement sur la hausse de la pression fiscale, les dépenses en augmentation et la consommation progressive du boni cumulé. D'un autre côté, on a le budget extraordinaire qui ne donne pas corps aux ambitions de la déclaration de politique communale, pris en ensemble ces deux budgets ont des signes politiques clairs. On demande davantage aux citoyens, on ralentit l'ambition de l'extraordinaire, on conserve les marges financières sans engager la moindre réforme structurelle ni faire de véritables choix prioritaires. Je vous remercie. »

Monsieur Cédric Lecoq :

« Tout d'abord, comme je l'ai dit tout à l'heure, mais je tiens encore à souligner le travail qui a été fait. C'était fastidieux. Il y avait beaucoup de documents et quand on s'est penché dessus, on s'est dit qu'il y avait vraiment un travail derrière assez important. Encore une fois, tous ces membres du personnel qui ont élaboré ces documents, bravo à eux pour nous apporter ces points-là et l'éclaircissement. Je voulais simplement préciser qu'on va voter abstention, non pas parce qu'on veut tout rejeter, mais c'est parce qu'on doit voter pour tout un bloc. On ne peut pas voter pour chaque point détaillé et ça émane aussi un choix politique derrière. Il y a des points où on peut aller plus loin, d'autres points où on trouve que c'est manquant aussi, d'autres points qui ont été mis et qu'on trouvera positif. Et on voit aussi qu'il y a aussi peut-être encore de l'incertitude sur ce qui va se passer dans l'année 2026. Et ça, j'aurais bien voulu avoir aussi votre éclaircissement là-dessus. On a remarqué qu'on avait déjà parlé de ça. J'ai envoyé aussi un mail par rapport aux points pour lier le territoire des mémoires là-dessus. Je trouve ça très important que la commune s'associe, même si c'est un petit point, mais c'est quelque chose qui me tenait à cœur en termes de valeurs, surtout dans un contexte politique international, mais aussi nationale. Je ne vais pas encore citer le nom d'un certain président et d'autres partis qui font la montée et le jeu du fascisme. Je trouve que c'est important que la majorité PS, ainsi que nous, les forces de gauche,

puissent récupérer cette bataille de valeurs qui, historiquement, appartient à la gauche pour lutter contre le fascisme et éduquer. Je trouve ça vraiment bien. Je tenais à saluer ça. Merci pour votre écoute. »

Madame Judith Philippe :

« D'habitude, ce n'est pas moi qui fais cet exercice d'analyse du budget. Mais bon, cette année, je suis seule, donc je dois m'y coller. Alors moi, je tiens aussi à souligner le travail effectué par Mme la Directrice financière et son équipe, c'est un travail de précision, et chaque fois que j'ai une question à poser, je suis bien reçue et on a une réponse précise, efficace. Et vraiment, ça, ça doit être mis en avant. Alors moi, je ne vais peut-être pas voir la même chose que les autres. Vous savez, depuis l'an passé, que la conjoncture ne sera pas bonne puisqu'il y a des économies à faire. Donc il faut aller faire un budget prudent, prévoir. Vous avez essayé de le faire. Quand je regarde le budget ordinaire, on constate que la grosse partie du budget ordinaire est consacrée aux salaires. Salaires qui ont été indexés, donc forcément, ça vous coûte plus cher, des frais fixes qui ont aussi été indexés. Vous avez déclaré lors d'un débat à Antenne centre que vous aviez fait un effort pour réduire les dépenses de fonctionnement. J'ai constaté que certains frais de fonctionnement ont été réduits de manière significative. Ce n'est peut-être pas extraordinaire, mais il y a une volonté de réduire des frais de fonctionnement là où c'est possible. Déjà un point. Au niveau du Fonds des Communes, vous aviez exprimé lors d'un Conseil communal que vous alliez perdre des rentrées de ce fonds des Communes. Pour cette année-ci, il y a quand même un petit bonus qui permet de voir plus loin. Pour l'extraordinaire, ce sont les travaux que vous aviez prévus. Moi, je ne peux rien dire. Comme d'habitude, je vais m'abstenir, parce qu'on participe au travail du budget. Je ne vais pas voter contre parce que je pense qu'il y a un travail. Et ce qui compte pour moi, ce sont les comptes que vous présenterez en fin d'année. La vérité est criante, on ne sait pas la discuter. Un budget, c'est une feuille de route. C'est une feuille de route, ce sont des projections, et la réalité, c'est le compte. Et moi, c'est ce qui m'importe. Tant que le budget est à l'équilibre, aussi bien à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire, je pense que je regarde, je serai attentive s'il y a des modifications budgétaires qui interviennent, mais je vais m'abstenir sur le budget. »

Monsieur Laurent Devin :

« Merci, Madame Philippe, pour vos propos. Madame Leroy, le budget est à l'équilibre. Nous avons même un léger boni. C'est un long travail. Alors je vous entends laudatif sur le travail de madame la Directrice financière. Je partage vos propos. Elle est de toutes nos réunions. Je vois que juste à côté d'elle, il y a Monsieur Gobeyn, que je remercie aussi parce qu'il paye parfois de sa santé ce travail très important. Je pense que vous devez associer à vos remerciements Monsieur le Directeur général. Il est toujours là, il est toujours à nos côtés, sauf pendant la période électorale. C'est le moment qu'il choisit pour partir un mois à l'hôpital et se faire soigner. Il n'aime pas tout ça. C'est plus tendu quelquefois. Même si à la fin, on sera d'accord, tout le monde gagne. Alors, il y a une chose qui me surprend, une chose. Vous dites que l'administration travaille remarquablement bien et vous la remerciez. Et alors, ce qui ne va pas, c'est le politique. Donc juste pour votre information, après avoir mis d'un côté les pauvres et de l'autre côté les gens riches, après avoir mis ceux qui travaillaient, et de l'autre côté, ceux qui étaient en grève, après avoir mis d'un côté les bons, de l'autre côté les méchants, d'après vous, vous n'allez pas mettre d'un côté l'administration qui est merveilleuse et de l'autre côté les politiques qui sont des pourris, des corrompus, des incompétents, des irresponsables. Vous n'allez pas nous faire ce coup-là, ici, à Binche. Pitié, quoi. Pitié, s'il vous plaît. Les décisions qui sont prises, elles ne le sont pas par l'administration. Il y a une responsabilité politique, vous le savez bien, mais on travaille de concert. Je pense qu'il n'y a pas un jour où je ne vois pas Monsieur Le directeur général, ou en tout cas je ne l'ai pas en ligne. Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur Dumortier, que j'associe aux remerciements, parce que je vois qu'il est déçu qu'on ne le remercie pas. Pour l'année prochaine, changer de discours. Très bien, l'administration.

On ne vous demande pas de nous dire qu'on est bien, mais il ne faut pas nous opposer. Ça, vous n'y arriverez pas. Alors vous dites que la pression fiscale est en hausse. C'est quoi le principe? On vous retire des millions d'euros. Vous ne pouvez pas nous faire croire qu'on a moins de subsides qu'avant. Si. Ben oui, je suis d'accord, il y a moins de subsides qu'avant, vous voyez. Par an, jusqu'à présent, perd 1 million d'euros. Par an, 1 million d'euros. Quand vous ajoutez à cela la cotisation de responsabilisation qui n'est pas de votre fait, qui n'est pas du tout de votre fait, mais Madame la Directrice financière, vous qui êtes devenue vraiment Sainte Stéphanie. Est-ce que oui ou non, nous avons un million de fonds en moins par an? Oui ou non? Est-ce que oui ou non, la cotisation de responsabilisation ne va pas nous faire payer quelques millions d'euros en plus? Et je vous le dis, ça, ce n'est pas votre gouvernement. Je vous le dis à l'aise. Je vous le dis. Michel Dardenne, à l'époque. Ah ben je suis toujours juste, toujours. Ça nous fait gagner du temps pour le reste. Je pense qu'on peut dire qu'il y a au moins 10 millions d'euros à aller chercher. Comment on fait? On diminue les dépenses de personnel au CPAS, 1,2 million à la Ville, 500 000 euros. Parce qu'avec l'index qui est prévu ici, vous ne voyez pas tous les forfaits, mais c'est bien ça, au global, si vous retirez l'index. Qu'est-ce que l'on diminue aussi? Les dépenses de fonctionnement? Ben oui, ça diminue également. Et donc il y a des CDD qui ne seront pas renouvelés, il y a des départs à la pension qui ne seront pas remplacés effectivement. Pression fiscale en hausse, Madame Leroy, vous êtes une esthète en la matière, vous savez débusquer la pression fiscale. En 10 mois, 10 nouvelles taxes, une par mois, on n'en est pas là, nous, une taxe sur le gaz naturel, votre gouvernement, une taxe sur les déplacements, votre gouvernement. Taxe sur les plats et snacks à emporter. On n'ose plus commander. Ça coûte encore plus cher. Taxe sur la solidarité. Viva for life. Vous allez donner, vous allez pouvoir moins déduire. Ça aussi, c'est une nouvelle taxe. Taxe sur les activités sportives. Nouvelle taxe. Taxe sur les hôtels et campings. J'ai vu les réactions du secteur terrible. Taxe sur le mazout de chauffage, taxe sur les chaudières, taxe sur l'essence et le diesel, taxe sur les loisirs. Allez voir comme ils sont heureux au festival de Ronquières. Allez voir comme ils sont heureux aux Francofolies, des gens que vous connaissez très bien, que je connais très bien. Franchement, vous ne leur aurez pas fait de cadeau en la matière. Et donc je vous fais confiance pour voir la pression fiscale. Vous vous y connaissez très bien. On a débattu très longuement la fois passée. On a réfléchi à ces taxes qui augmentent, et vous voyez bien qui ont été visés. C'est surtout des propriétaires de cellules vides, principalement. Sur le matelas financier, les réserves diminuent. Je ne vais pas vous dire le contraire. Il n'y en a plus du tout au CPAS. C'est fini. Je ne dis pas que ça vous réjouit. J'ai dit : C'est fini. Est-ce qu'à la Ville, on a beaucoup moins qu'avant? Mais évidemment. Mais comme les ménages vont en avoir de moins en moins, évidemment, quand on est dans une crise, quand on est en pleine politique d'austérité, est-ce que nos réserves diminuent? La réponse est oui. Est-ce que ça va continuer à l'avenir? Mais si on continue cette même politique, oui, ce sera de moins en moins de réserve. Ça, c'est pour l'ordinaire. Sur l'extraordinaire. Vous nous dites le programme électoral. C'est la première fois que je vous entends la volonté et le désir qu'on réalise le programme du Parti socialiste. Voilà. Allez, tant mieux. Ça, c'est une bonne nouvelle. Mais nous sommes appelés à la vérité, effectivement, à avoir moins de projets en cours. Ici, on a ouvert à la rue Albert 1er, à Leval. On est bien au-delà du million d'euros à madame la Directrice financière pour les projets à la rue Albert-Premier, combien? 2 millions? 2 millions ! On vient de terminer le quartier de la Montagne. Magnifique. Je vous invite à y aller, à vous promener. Certains habitent le centre-ville. Allez-y, la ruelle à Cafou. Combien est le quartier de la montagne? Près de 3 millions. Ça fait déjà 5 millions d'euros. Et vous savez combien on reçoit du gouvernement wallon, au FERI par an, pour tous les projets à venir, 463 000 euros. Sur 6 ans, 2 millions 652 millions d'euros. Avec ça, on ne fait même pas le quartier de la montagne. Est-ce qu'on va devoir réduire la voilure? La réponse est oui. On va pas dépenser l'argent que nous n'avons pas. Nous sommes connus pour être responsables. On nous impose cette austérité, on va devoir être résilient. On va devoir être résilient sans mettre plus à mal les citoyens binchois. Tout augmente. C'est vrai. Mais on ne va pas faire des projets dont nous n'avons pas les moyens. Vous nous le reprocheriez, vous nous le reprocheriez, et donc en la matière, moins de subsides, moins de projets, moins de moyens financiers, moins de projet. Sur les remarques de Monsieur Lecoq, l'incertitude, c'est ce qui pèse. Vous savez qu'on ne dispose toujours pas du budget fédéral. A l'époque où Madame Leroy était beaucoup plus encline

à nous fréquenter, parce que c'était une bonne majorité. On a vécu 18 ans ensemble. Comme dans toutes les ruptures, après, c'est quelquefois un peu plus difficile, mais quelquefois, on change d'avis aussi. Les incertitudes, elles pèsent encore aujourd'hui. Ne fût-ce que dans les décisions annoncées. Au fédéral, j'apprends qu'ils sont toujours en train de négocier ce qu'ils ont déjà annoncé. C'est une réalité. Est-ce qu'on bénéficie de toutes les informations par rapport à la zone de police? La réponse est non. Sur certaines décisions, il y en a qui sont reportées au mois de mars. Ça ne change que 2 mois. Quelquefois au mois d'avril, c'est 3 mois. Ça a un impact budgétaire. Et donc effectivement, il y a encore cette incertitude. Vous parliez des exclus des allocations de chômage, combien il y en a exactement, mais qui peut réellement le dire? On verra. On verra ce qu'il en est. Donc effectivement, quand vous gérez, Monsieur le directeur de l'HYGEA pourra vous dire, il faut qu'on connaisse les paramètres. Ici, on ne les connaît pas tous. Je n'ai pas encore la dotation exacte au niveau de la zone de secours. Je n'ai pas le montant exact du fédéral par rapport à la zone de police. Par exemple, voilà, on verra ce qu'il en est.

Sur les territoires de la mémoire, M. Rombaut nous avait interpellés en la matière. Je m'étonne que dans la nuance et l'objectivité qui est la sienne, il ne nous est pas félicité pour l'initiative. Mais vous voyez, on est à l'écoute. On est à l'écoute. Vous ne manquerez pas de le signaler à tous vos très nombreux lecteurs de post Facebook que contrairement à ce que vous avez dit sur un post précédent, nous avons refusé d'inscrire les territoires de la mémoire. Vous reprendrez le PV, nous allons y réfléchir et nous allons voir au moment du budget ce qu'il en sera. Dès le lendemain, vous vous êtes répondu dans la nuance qui est la vôtre en disant que nous avons refusé que c'était incompréhensible. Vous reprenez mes propos, Monsieur Gigonnon lit beaucoup les procès-verbaux, et donc c'était bien mes propos. Et donc oui, nous avons inscrit un montant, un montant tout symbolique, c'est quelques centaines d'euros, mais je pense comme vous que des idées d'extrême droite se propagent. Je pense qu'effectivement, il y a un populisme qui s'installe et qui est très dangereux. A l'heure où le Chili porte l'extrême droite au pouvoir, à l'heure où des responsables politiques profèrent des déclarations qui peuvent glacer le sang. A l'heure où demain la France sera peut-être dirigée par l'extrême droite, nous devons faire très attention. Nous devons faire très attention et nous devons aussi montrer aux plus jeunes générations ce que nous avons vécu, pas nous, heureusement, mais ce que nos grands-parents, nos arrière-grands-parents ont connu, ça n'arrive jamais de nulle part. Et quand je vois les ukrainiens qui sont portés aux intellectuels, aux scientifiques, aux gens de sciences, de lettres, aux responsables et qu'on remet en cause des conclusions scientifiques, c'est très dangereux. C'est très dangereux d'emmener toute une population vers la haine de l'autre c'est très dangereux donc effectivement les territoires de la mémoire c'est un travail qu'on va leur proposer de développer aussi ici à Binche. Je remercie M. Rombaut d'avoir attiré notre attention là-dessus, vraiment, et donc je vous rejoins. C'est très important dans le monde dans lequel nous vivons.

Madame Philippe, un budget prudent, vous avez raison, c'est votre sagesse qui vous dicte cela. Vous mettez des économies à faire, on diminue, effectivement, dans le personnel, on diminue dans le fonctionnement, on modère les projets. Vous avez vu le marché de Noël ici bon à l'époque on pouvait tirer un feu de quand on était avec le MR on pouvait tirer un feu d'artifice on pouvait avoir un spectacle inaugural on pouvait avoir des ours blancs qui se promenaient, on pouvait. Ce temps-là, il est un peu derrière nous on a misé sur l'authenticité sur l'investissement des associations ou des artisans, Et le succès était au rendez-vous, il y avait une très bonne ambiance au Marché Noël. D'ailleurs, vous étiez là, un très bon concert.

Alors prévoir l'avenir, c'est ce que nous tentons de faire. Et si vous devez retenir une seule chose, c'est que ce budget 2026, il a été réalisé dans la perspective de 2030. Ça, c'est vraiment quelque chose que vous devez retenir. Je pense que Monsieur De Moortel, dans son travail, est également celui-là. »

Pour: 19

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Roxane GROETEMBRIL

Contre: 7

Jérôme Urbain, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO,
Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT
Abstentions: 2
Judith Philippe, Cédric LECOCQ

6. Budget communal de l'exercice 2026 - Fixation des petits investissements

Le Conseil communal est invité à fixer à 15.000 € maximum par marché et à 2.500 € maximum par unité de bien, les montants limites pouvant être imputés au budget ordinaire de l'exercice 2026, pour de petits investissements. Ces montants s'entendent hors TVA.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

7. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière - 3ème trimestre 2025 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le 3ème trimestre 2025, en date du 30 septembre 2025. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 276.621,65 €

Prise de connaissance

8. Terrain sis rue Adrien Hulin 31 à 7134 Péronnes - Approbation du projet d'acte.

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte relatif à la vente du terrain sis rue Adrien Hulin à Péronnes-lez-Binche cadastré selon extrait cadastral récent section A, partie du n° 109L P0000, pour une contenance de 11 a 17ca.

Accord à l'unanimité

9. Construction d'un Centre omnisports à Binche - Approbation de l'avenant 3 au compromis de vente - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver l'avenant 3 au compromis de vente relatif à la parcelle cadastrée section D n° 11D3P0000, partie située à la rue de Namur à Binche et au prix de 271.500 €.

Accord à l'unanimité

10. Immeuble sis rue de Bienne 55 à 7133 Buvrinnes - Echange entre les parcelles cadastrées C 39/2H P0000 et C sans numéro - Approbation projet d'acte.

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte d'échange établi par le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi relatif à :

- le lot 1, cadastré au nom de la Ville de Charleroi, une parcelle d'01a 33ca sise rue de Bienne 55 à Buvrinnes cadastrée section C n° 39/2 K P0000

et,

- le lot 2, cadastré au nom de la Ville de Binche, une parcelle d'01a 78ca sise rue de Bienne à Buvrinnes cadastrée section C n° 39/2 L P0000

moyennant paiement d'une soulte au profit de la Ville de Binche s'élevant à 1.470 €.

FISCALITE

11. Coût-vérité des déchets budget 2026 - Validation

Le Conseil communal est invité à valider le projet du budget du coût-vérité 2026.

Monsieur Laurent Devin :

« Monsieur De Moortel, nous vous avons invité, et je vous remercie pour votre présence, pour expliquer à tout un chacun cette taxe, ô combien impopulaire, comment HYGEA a augmenté ses coûts et demande donc une dotation, une contribution supplémentaire à la Ville de Binche. C'est vrai que certaines villes ont augmenté quasiment tous les trois ans, peut-être six ans. Cette année-ci, il y en a qui l'ont déjà augmenté deux fois, apparemment. Ici, nous, on s'était rencontré, HYGEA avait invité les Bourgmestres, Echevins et Directeurs à un échange, je me rappelle, du côté de Mons, à Havré, voilà. Vous nous aviez dit : Nous vous demandons d'être patients, nous allons utiliser l'année 2026 pour affiner nos plans, réfléchir à notre organisation et vous proposer un coût vérité moyen qui pourra alors vous permettre de ne plus changer la taxe jusqu'en 2030, mais de permettre à HYGEA de continuer à remplir son objet social, c'est-à-dire la collecte et le traitement des déchets.

Monsieur le Directeur général, je vous remercie pour votre présence et je vous cède la parole. »

Synthèse de l'intervention de M. De Moortel sur le budget IDEA

Introduction et contexte

Monsieur De Moortel a présenté le budget d'IDEA pour les années 2026 à 2028, issu de l'élaboration du plan stratégique. Son intervention vise à éclairer le conseil communal sur les orientations budgétaires et leurs implications pour la ville de Binche.

1. Les cinq axes du plan stratégique

Premier axe : Consolidation des acquis et élargissement de l'offre de services

Le nouveau schéma de collecte déployé il y a quelques années a produit des résultats probants pour la ville de Binche, avec une diminution substantielle des déchets destinés à l'incinération et une augmentation de la production de déchets organiques générateurs de biogaz. IDEA souhaite consolider cette transformation et proposer aux communes des services complémentaires liés à la propreté publique, notamment la collecte des poubelles, le curage des avaloirs et le nettoyage des trottoirs et voiries.

Deuxième axe : Modernisation des infrastructures et processus internes

L'intercommunale prévoit un plan de rénovation des réseaux de recyparcs, infrastructures jugées essentielles puisqu'elles accueillent près d'un million de visites annuelles et collectent plus de 110 000 tonnes de déchets. Cette modernisation intervient dans un contexte de diminution substantielle des subsides pour la construction des recyparcs.

Troisième axe : Renforcement du partenariat avec les communes

IDEA entend systématiser les rendez-vous avec les communes pour mieux comprendre leurs attentes et y répondre dans les futurs plans stratégiques. La présence de Monsieur De Moortel au conseil communal illustre cette volonté de dialogue et de collaboration.

Quatrième axe : Affirmation du leadership environnemental

L'objectif est de faire évoluer l'image d'IDEA, qui ne doit plus être perçue uniquement comme un collecteur de sacs, mais comme une véritable entreprise de gestion environnementale. Avec 350 travailleurs, IDEA collecte près de 210 000 tonnes de déchets qui sont séparées, triés et valorisés pour obtenir les chaînes de valorisation les plus performantes, parfois avec une valeur pécuniaire en retour.

Cinquième axe : Gestion de la pénibilité des métiers

Un enjeu majeur concerne la pénibilité des métiers de collecte en porte-à-porte. Avec près de 45 % des travailleurs âgés de plus de 48 ans, IDEA anticipe que dans dix ans, ces employés auront

58 ans. L'intercommunale projette de transformer leurs compétences et de leur proposer des métiers nouveaux pour gérer ce risque de pénibilité physique.

1. Structure budgétaire : les recettes

Prix de revente des sacs

Le conseil d'administration a décidé de majorer uniquement le prix des sacs résiduels, afin de maintenir le réflexe de collecte sélective des citoyens (PMC, papier-carton, déchets organiques). Cette augmentation intervient après une douzaine d'années sans indexation. Les nouveaux tarifs sont de 1,20 euro pour les sacs de 50 litres (contre 1 euro) et 0,65 euro pour les sacs de 25 litres (contre 0,54 euro). Le prix d'ouverture des points d'apport volontaire reste inchangé, récompensant ainsi le geste des citoyens qui s'y déplacent. En raison de l'effet retard lié aux stocks existants, la valorisation de cette majoration n'a été prise en compte qu'à hauteur de 50 % pour 2026, puis complètement pour les années suivantes.

Prix de revente des matières

Le nombre de sacs vendus reste stable, reflétant une stabilité du niveau de production de déchets par les ménages. Le prix de revente des matières est maintenu stable sur trois ans, malgré une baisse du prix de vente de la mitraille (de 250 à 215 euros la tonne). Le prix du papier-carton connaît également une baisse par rapport à 2025, sachant qu'une réduction de 10 euros par tonne représente une perte de recettes de 200 000 euros par an pour IDEA.

Contrat avec Fost Plus

L'opérateur Fost Plus, qui pilote les collectes sélectives (verre, papier-carton, PMC), applique des règles d'indexation basées sur les salaires et le coût de la vie, qui ont été intégrées dans le budget.

Subsides

IDEA subit une diminution importante des subsides. La révision de la réglementation APE entraîne une réduction constante de 20 % du subside, soit 677 000 euros par an. Les subsides aux infrastructures sont également affectés par un moratoire : le subside de 70 % pour les recyparcs (environ 800 000 euros par projet) n'est plus disponible, de même que le subside de 20 % pour les installations de gestion de déchets. Les petits subsides destinés aux activités de prévention et de formation dans les écoles ont également disparu.

Dividendes

Les participations d'IDEA dans le centre de tri Valodec et la société Van Gansewinkel génèrent des dividendes qui ont été intégrés comme recettes.

1. Structure budgétaire : les charges

Les charges ont été majorées selon le principe d'indexation pour l'ensemble des marchés de transport, honoraires, gardiennage, assurances et autres services. Les coûts d'entretien du matériel roulant ainsi que les frais d'eau, gaz, électricité et carburant ont été maintenus stables grâce à des efforts d'investissement. Les coûts de traitement sont restés stables, à l'exception des encombrants et des déchets spéciaux des ménages (produits chimiques, peintures, herbicides, radiographies), qui connaissent une augmentation importante.

L'indexation des coûts d'intérim suit les règles salariales, mais IDEA a compressé le nombre d'heures d'intérim prévues pour 2026 et 2027. Les frais de personnel intègrent l'indexation selon les données du Bureau du Plan.

Les investissements en matériel concernent une flotte de près de 220 camions. Un travail minutieux d'arbitrage a été réalisé sur l'âge, le kilométrage et les frais d'entretien de chaque véhicule pour décider de leur conservation ou remplacement. Les plans d'investissement incluent également les sites de Cohen et Manage ainsi que trois recyparcs.

1. Projection pour 2029 et 2030

Pour les années 2029 et 2030, caractérisées par davantage d'incertitudes, IDEA s'est basée sur l'année 2028 avec des mesures prudentes : maintien du prix du carburant à 1,85 euro le litre (sachant que 10 cents d'augmentation représentent 125 000 euros de charge supplémentaire), indexation prudente de 2 % des recettes et charges (sauf vente de sacs), et investissements moyens basés sur les années précédentes, déduction faite des éléments ponctuels comme l'achat de grues (300 000 euros l'unité).

1. Quote-part et mécanisme de lissage

Le budget total d'IDEA s'élève à 39 714 650 euros, représentant l'ensemble des charges déduction

faite des recettes. Cette somme est répartie entre les communes via des clés de répartition exprimées en euros par habitant, par tonne, ou selon une double clé. Le conseil d'administration a adopté un principe de lissage sur cinq ans (2026-2030), rendu possible par la génération d'excédents les premières années qui seront utilisés durant les dernières années pour maintenir une quote-part stable.

Pour la ville de Binche, la quote-part communale moyenne s'établit à 2 776 911 euros pour les cinq prochaines années, soit une augmentation de 7 % par rapport au budget 2025. Cette quote-part est ensuite répercutée au travers du coût-vérité et de la taxe communale.

1. Gestion des excédents

IDEA réalise régulièrement des comptes meilleurs que les budgets prévus, générant des excédents qui sont réaffectés aux communes selon les mêmes clés de répartition. Il existe deux types d'excédents : les excédents affectés, réservés à des charges spécifiques comme la post-gestion du centre d'enfouissement de Corphalie ou la clôture des comptes de Valodec, et les excédents libres, à la libre appréciation des communes. La ville de Binche a fait un usage régulier et attentif de ces excédents pour protéger les citoyens des augmentations liées au coût de la vie. Au 31 décembre 2022, la ville de Binche disposait de 2,51 millions d'euros d'excédents.

Conclusion

Monsieur De Moortel a souligné que le graphique présenté illustre le mécanisme de lissage : les trois premières années génèrent des excédents (rectangles verts) qui viendront compenser les années 2029 et 2030, lorsque la quote-part budgétaire dépassera la quote-part lissée. Ce mécanisme permet d'assurer une stabilité de la quote-part sur cinq ans, démontrant l'attention portée par IDEA à maintenir ses charges malgré des baisses importantes de subsides et l'obligation de collecter un volume de déchets sur lequel l'intercommunale n'a qu'une influence limitée.

Monsieur Jean Gigounon :

« Mon intervention englobe à la fois ce point-ci la présentation du budget d'HYGEA et à la fois la taxation de la Commune de Binche. Mais d'abord, merci Monsieur le Directeur général.

De façon globale, je trouve quand même qu'à ce Conseil, et j'en suis assez content, on a eu des présentations, notamment par rapport aux synergies CPAS/Commune qui étaient un peu mieux que l'année précédente. J'espère que les Conseils communaux pourront se poursuivre dans les années qui suivent sur cette voie, notamment avec cette présentation qui est très claire. Et je pense que c'est très utile, notamment pour les citoyens qui sont derrière nous, et ça permet pour eux de comprendre un peu de quoi on parle de façon plus facile. Pourquoi pas, peut-être l'année prochaine, faire à peu près la même chose pour le budget de la Ville. Je pense que notamment la Directrice financière qui, à plusieurs reprise, dû prendre la parole pour donner les précisions qu'on demandait, pourrait donner un petit avis là-dessus. Bref, j'arrête de changer de sujet. Je reviens à HYGEA. »

Monsieur Laurent Devin :

« Juste une chose, je vous entends très bien, mais je n'ai pas compris les 30 dernières secondes. Vous dites que la Ville de Binche, c'est très intéressant, les synergies Ville/CPAS, que, depuis l'année passée, nous nous sommes améliorés, je vous remercie pour votre appréciation positive. Par contre, à un moment donné, vous parlez de madame Robaye et vous lui demandez d'intervenir sur quoi? »

Monsieur Jean Gigounon :

« Non, mais je disais que plusieurs fois pendant la présentation du budget, elle est intervenue pour nous donner des précisions supplémentaires et je pense que ça pourrait être intéressant à l'avenir

pour les années qui suivent, pourquoi pas, faire une présentation de ce type, notamment pour les personnes qui n'auraient pas pu lire, bien que nous, nous l'ayons évidemment tous lu, le budget. C'est juste une suggestion pour l'année prochaine. »

Monsieur Laurent Devin :

« Et je vous en remercie. Je vous en prie. »

Monsieur Jean Gigounon :

« Maintenant, je reviens à HYGEA et au budget. Je suppose que je peux presque parler en votre nom puisque je regrette à titre personnel et au nom de mon groupe l'augmentation d'une taxe. Je pense que personne n'est heureux d'augmenter une taxe. Maintenant, je comprends cette augmentation, puisqu'on est obligé par rapport au coût vérité, parce que si j'ai bien compris ce que j'ai pu lire et la présentation, le fonds HYGEA, si je peux le dire ainsi, c'est au fil des années, a fondu parce qu'on l'a utilisé pour ne pas augmenter la taxe. C'est une décision passée, c'est normal de l'avoir prise. Aujourd'hui, on regrette cette augmentation, mais on la comprend. Ceci dit, j'ai quand même une question relative aux taxations multiples. Certaines personnes qui ont des entreprises, des entrepreneurs, payent parfois une double taxe, une triple taxe, alors que finalement, ils n'engendrent pas spécialement plus de déchets par leur activité professionnelle. Est-ce que vous avez prévu quelque chose là-dessus pour justement privilégier l'entrepreneuriat, et je pense que c'est vraiment essentiel pour des personnes qui se lancent, d'autant que si elles augmentent, c'est pour qu'une personne qui en a 2-3, ça va augmenter encore plus, évidemment. Et je me permets. Dites-moi si vous me le permettez, surtout, je pense que vous savez que j'aime bien tout ce qui est le règlement d'ordre intérieur et notre CDLD. Normalement, je n'ai pas le droit de poser de questions à quelqu'un d'autre que le Collège. Mais bon, étant donné que le Directeur général d'HYGEA est présent ici, je me permets de poser une question. Est-ce que vous savez si à l'avenir, dans les cinq prochaines années, il risque d'y avoir des coûts supplémentaires dans le cadre du tri des déchets. On l'a vu, depuis 12 ans, on parlait de 2013, depuis qu'on a pu augmenter. En 12 ans, par des décisions qui ont été prises à d'autres niveaux de pouvoir, notamment au niveau européen, on est obligés de dépenser beaucoup plus pour réussir à trier les déchets. Est-ce que vous savez si on peut s'attendre à une augmentation telle dans les années qui suivent ou alors est-ce que c'est une inconnue et qu'on risque de ne pas savoir se tenir aux prévisions. Merci beaucoup. »

Monsieur Cédric Lecoq :

« Tout d'abord, merci pour la présentation. Ce que nous voulons souligner d'abord, c'est que c'est une bataille que nous menons depuis très longtemps, c'est le système même et le mécanisme du coût vérité qui a été décidé à l'époque par tous les autres partis confondus. Il y a plusieurs années de cela. Parce que ça casse en ce sens même, en fait, qu'est-ce qu'un service public derrière ça. Et on voit aussi les limites de ce système parce que derrière ces augmentations qui n'ont pas été citées. On parle concrètement de 102 euros pour un isolé ou un second résident, 190 euros pour un ménage de 2 personnes, 218 euros pour 3 personnes, 243 euros pour 4 personnes et plus. On parle d'une augmentation d'environ 38% qui va être impactée sur des ménages, des familles, des personnes isolées, des gens qui travaillent. Et cela compte pour ces personnes, surtout dans le climat actuel, où chaque euro compte, où chaque course, on regarde de plus en plus près, on va dans les bas du rayon même des fois. Et donc ce ne sont pas que des montants abstraits. Ça va avoir vraiment un impact concret pour ces familles, ces personnes et ces ménages, les personnes âgées aussi, qui vont faire face à d'autres mesures qui vont grever leur pouvoir d'achat au niveau du pouvoir supérieur. C'est ce que nous voulons aussi dénoncer, c'est le mécanisme de coût-vérité. En fait, derrière, ils veulent expliquer que le pollueur doit payer. Mais la question est qui est le véritable pollueur derrière ça ? Qui produit le déchet ? Qui en devient responsable du traitement du déchet. Là, on met toute la charge sur le citoyen et les citoyennes. Et donc nous, on n'est

vraiment pas d'accord avec ce mécanisme qui montre aussi ses limites. Parce que les gens ont joué le jeu et on est d'accord qu'il y a un tri sélectif. Non seulement c'est bon pour la planète, pour le climat, mais derrière cela, il y a aussi un problème, c'est que les citoyens jouent le jeu, font des efforts, mais ils ne sont pas récompensés. Derrière le mécanisme du coût vérité, on voit aussi qu'il y a quelque part une écologie punitive, quelque part où l'effort n'est pas récompensé en fait. Et on voit aussi ses limites quand on voit que le fonds réserve est en train de diminuer constamment et je salue que vous ayez essayé de faire en sorte pendant 5 années d'éviter cette hémorragie et cet impact auprès des citoyens. Mais on voit que ce mécanisme en lui-même porte des limites. Et du coup j'ai quelques questions aussi à vous poser. Parce qu'il y a aussi eu une interpellation, une communication le 2 décembre 2025 de l'Union des Villes et des Communes en Wallonie, sur la reconduction probable de l'assouplissement dans le calcul du coût vérité. Et le 9 décembre 2025, en commission de l'environnement du Parlement de Wallonie, Monsieur le Ministre Coppieters affirmait en réponse aux questions du PTB au Parlement et en commission, cette possibilité offerte aux Communes de ne pas répercuter sur les ménages, certains surcoûts comme la hausse du prix de l'énergie, des matériaux, de l'indexation des salaires liés à l'intercommunale, à l'HYGEA. Et on voudrait avoir votre lecture de la part du Collège et de vous, Monsieur le Bourgmestre, concernant ce communiqué du Ministre de l'Environnement. Et enfin aussi, on voulait voir aussi si vous seriez aussi prêt à vous associer au niveau de pouvoir supérieur, afin de pouvoir aussi lutter et de remettre fondamentalement ce coût vérité en cause, parce qu'on voit vraiment qu'il y a des limites à ce coût vérité. Et le véritable pollueur, on va le voir ici à l'approche des fêtes, j'invite tout le monde à faire des photos, des déchets, ne serait-ce que lorsque vous allez remplir votre frigo, et de réaliser qu'on vous impose des déchets que vous n'avez pas choisis. Il faut donc revoir qui est vraiment responsable de ce déchet qu'on nous impose. Voilà. Merci de votre écoute. J'espère que vous allez trouver des solutions pour éviter cette augmentation et mener la bataille au niveau de pouvoir supérieur. »

Monsieur Laurent Devin :

« Merci Monsieur Lecoq. Alors, je laisserai peut-être Monsieur De Moortel répondre à certaines interpellations, ainsi que madame Robaye.

D'abord, Monsieur De Moortel, vous êtes notre invité, nous faites le grand plaisir de nous exposer la chose ô combien importante aujourd'hui. Je vous laisse déjà répondre aux questions auxquelles vous souhaitez répondre. Voilà. »

Monsieur Jacques De Moortel :

« J'ai relevé une première question relative à la perspective pendant les cinq prochaines années. Je crois que ce budget a été fait de manière prudente mais pas de manière excessive. Il a été fait avec les données dont nous disposons au moment de la réalisation et pour vous le dire, l'information liée à la perte des subsides sur les points APE, elle a été forgée le lendemain de la constitution de notre budget. Donc il y a sans doute un certain nombre d'incertitudes.

Nous avons le sentiment que c'est solide et que sauf décision de niveau de pouvoir supérieur, nous arriverons à tenir la trajectoire. Maintenant si à un moment donné, je dirais, le gouvernement wallon décide de faire passer la taxe à l'incinération de 18 euros à la tonne à 30 euros à la tonne, c'est quelque chose dont personnellement, je n'ai pas connaissance, ça s'imposera à nous, mais ça s'appliquera sur les 120 000 tonnes qui sont incinérées, et donc ça redescendra in fine dans nos comptes. Voilà. Donc ça a été fait, pour répondre le plus précisément possible à votre question, avec l'ensemble des données dont nous avons une connaissance relativement certaine. Sur l'évolution du coût-vérité, ce que je peux dire c'est qu'effectivement, il y a une intention de modifier le coût-vérité. Et les paramètres qui semblent être dans la réflexion du ministre, c'est que l'ouverture en termes de pourcentage pourrait évoluer, c'est une variable qui ferait l'objet d'une modification.

Il serait question aussi que le pourcentage de couverture ne se fasse plus sur base strictement annuelle, mais puisse être envisagé sur une période, ce qui est finalement l'intention qui était déjà

celle de la ville de Binche, au travers des éléments de lissage, c'est-à-dire avoir une perspective de stabilité sur un certain nombre d'années.

Il y a aussi une volonté, je crois, dans le chef du ministre, de faire sortir du coût-vérité toutes les activités qui relèveraient de la prévention. Donc la prévention ce sont justement les formations liées à la réduction de la production des déchets, à l'augmentation du tri, au compostage à domicile. Et donc la dynamique recherchée, c'est de dire : n'essayons pas de pénaliser les intercommunales, et donc les communes qui essaieraient d'avoir des activités de prévention, parce qu'alors, elles retrouveraient le coût dans le coût-vérité.

En tout cas, j'ai identifié dans les documents que je peux lire ces trois axes de réflexion. Mais aucun texte n'existe actuellement, tout cela est éminemment conditionnel. A priori, ce coût-vérité risque d'évoluer dans le futur selon ces trois axes.

Quant au fait que le citoyen ne se trouve pas strictement récompensé de ses efforts, je tiens à dire, pour autant que je sois légitime à le faire, je voudrais remercier l'ensemble des citoyens d'HYGEA et singulièrement ceux de l'entité de Binche, parce que vous avez démarré un nouveau schéma de collecte qui était encore à ses balbutiements. Ce ne fut pas facile, ni pour vous, ni pour nous.

Mais force est de constater qu'il y a eu un effet réel sur la diminution de la production des déchets au global :

- **Déchets organiques** : Vous avez fait émerger, et les citoyens ont fait émerger près de 28 kg par an et par habitant de déchets organiques. Avant ces déchets organiques étaient incinérés, ils sont maintenant biométhanisés, c'est-à-dire qu'ils vont produire du biogaz. Et si le projet défini par le conseil d'administration se concrétise au travers d'une participation dans une société qui s'appelle Valbilo, les déchets d'HYGEA, à un moment donné, alimenteront 35 % des ménages en gaz en période basse, c'est-à-dire en période hors hiver. Et donc là, c'est une forme d'approche plus vertueuse que la stricte incinération.
- **Déchets résiduels** : Les efforts que les citoyens ont faits ont permis d'augmenter la sélectivité par rapport aux déchets, ont permis de baisser la quantité des déchets résiduels, puisque vous êtes globalement passé de 180 kilos à près de 120 kilos ou un peu moins, et ça, c'est le fruit de vos efforts.
- **Déchets PMC (sacs bleus)** : Dans le même temps, il y a eu une augmentation du gisement des déchets PMC, c'est-à-dire les sacs bleus. Vous voyez que la collecte de l'ensemble des canettes et de l'ensemble des déchets d'emballage a permis d'augmenter. On est globalement passé de 16 kilos par an et par habitant à 26 ou 27 kilos actuellement.

J'en terminerai sur un élément, et je m'excuse de pédagogie. Vous avez cité, si j'ai bien compris, 218 euros pour un ménage de 3 personnes, si j'ai pris ça au vol, ça représente 4 euros par semaine. Moi j'entends et je comprends qu'un euro de plus est un euro de trop. »

Monsieur Laurent Devin :

« Monsieur le directeur général, 4 euros par semaine par personne ou non, de 3 ? »

Monsieur Jacques De Moortel :

« Pour un ménage de 3, 4 euros, ça fait 1,33 euro par personne.

Donc 218 pour trois personnes. On est à 1,3 euro par personne et par semaine. Et donc pour 1,3 euro par personne et par semaine, HYGEA, et c'est sans doute encore un des derniers services qui existent, passe devant chacune des maisons pour enlever l'ensemble des déchets résiduels PMC organiques organisent la collecte au travers d'un réseau de 1200 bulles à verre réparties sur le territoire, collectent près de 210 000 tonnes de déchets par an. Et donc à la lueur du prix d'un GSM, à la lueur d'une facture d'eau, à la lueur du coût d'un abonnement Proximus qui est de l'ordre de 90 euros par mois, je me permets de penser humblement et avec tout le respect que le coût de notre service est relativement raisonnable, même s'il est toujours trop élevé, et ça je peux

l'entendre »

Monsieur Cédric Lecoq :

« Vous parlez de 4 euros, mais pour, par exemple, 4 personnes et plus, on va passer de 196 à 243 euros. Et ça peut paraître peut-être peu, mais ce sont des factures qui se rajoutent à d'autres factures. Il y a des personnes qui sont vraiment dans le besoin. Chaque euro compte. J'ai travaillé 20 ans dans le commerce. Je connais très bien le commerce. J'étais au comité commerce de la FGTB-Setca, dans la région du Centre, je peux vous assurer que les gens regardent le bas du rayon actuellement pour faire leurs courses. Et donc chaque euro compte, même 1,33 euro compte, surtout dans le contexte social d'aujourd'hui. Et je trouve qu'on ne doit pas rejeter ça d'un revers de la main, parce que ces euros plus d'autres euros mis bout à bout avec toutes les autres mesures, ça fait beaucoup. »

Monsieur Laurent Devin :

« Alors quelques remarques par rapport aux considérations émises par Monsieur Gigounon et Monsieur Lecoq. Monsieur Gigounon, vous parlez en mon nom. Franchement, quelle évolution chez vous ! Vous m'envoyez au cimetière et puis maintenant, vous parlez à mon nom. Je vous en remercie. Pas de m'envoyer au cimetière, mais de votre évolution, je vous en félicite. Vous dites que vous avez du regret, mais de la compréhension. Je vous lirai demain sur les réseaux sociaux. Ne venez pas nous assassiner une 2^e fois en la matière ici.

Oui, vous parlez du CDLD, vous parlez de l'expression de la Commune. Vous connaissez bien le CDLD. C'est votre métier. Vous le connaissez, vous suivez assidument les publications de la Ville de Binche. Madame Cordisco suit mes publications. C'est une super fan. Elle lit tout, elle commente tout. Je n'ai même pas le temps de répondre qu'elle répond aux questions de sa sœur. C'est fantastique. Elles se posent des questions sur mon mur. Elles se répondent, mais sur mon mur. Plus sérieusement, même si ce que je dis est vrai, vous dire que donc on verra la communication qui sera faite par votre groupe. Mais sur l'expression de la Commune, je vous le dis déjà, pour qu'après, on n'ait pas des remarques au Parlement. Toute la communication de la Ville sur le budget est validée par Madame Sainte-Robaye. Et donc tout ce qu'on va mettre, c'est validé. C'est juste ou c'est pas juste ? Comme tout ce qui a été mis précédemment a été validé par monsieur le Directeur général. C'est juste ou ce n'est pas juste ? Et en la matière ici, Madame Benevento, que je me dois de remercier également, m'a bien assuré que Monsieur De Moortel, dans le communiqué de presse qui est prêt, a validé également la communication de la Ville de Binche, Monsieur le Directeur général, est-ce juste ? Et donc, on ne part pas sur des grandes déclarations, mais réflexion, précision et pleine collaboration.

Sur la double taxe, la triple taxe. Nous allons avoir le poste d'un éminent Conseiller communal comme chaque année, mais donc on a travaillé à ça. On a travaillé à ça et donc il y a deux remarques à avoir. Madame Robaye, je viens vers vous. Pouvez-vous nous dire si oui ou non, quand on est indépendant, commerçant, si on a son siège social dans son commerce ou à la même adresse que la taxe commerce. Est-ce qu'on a bien une taxe en moins ? Oui ou non, on bénéficie déjà d'une taxe en moins ? »

Madame Stéphanie Robaye :

« Alors si on est domicilié à la même adresse et le siège social est à la même adresse que le domicile. En effet, une seule taxe s'applique et c'est la taxe commerciale. De toute façon, taxer deux fois la même personne, c'est illégal, on ne peut pas le faire. Donc les sociétés qui se voient taxer plusieurs fois sont des sociétés qui ont des numéros d'entreprise différents. Qui dit numéro d'entreprise, ce sont des données qu'on reçoit de la Banque Carrefour des entreprises. Pour nous, derrière, ça peut en effet être une seule personne qui est gérante et qui n'a pas d'employés, qui

gère quatre, cinq numéros d'entreprise, mais ça peut potentiellement être aussi des sociétés avec du personnel, un seul immeuble avec à chaque étage des bureaux avec cinq, six personnes qui travaillent. Donc voilà pour nous la taxe s'applique par numéro d'entreprise et un numéro d'entreprise, c'est aussi une déclaration fiscale, avec la possibilité de déduire par rapport à un ménage où on n'a pas cette possibilité de déduction des taxes. Donc pour nous, il n'y a de toute façon pas de double taxation. Ce serait illégal d'avoir une double taxation. Mais en effet, chaque numéro d'entreprise. Il faut savoir aussi que quand on fait une taxe, on ne peut pas être discriminatoire. Donc l'idée de se dire qu'en tant que sièges sociaux, par exemple, il y aurait aussi un souci parce que bon nombre de commerces urbains n'ont pas leur siège social à Binche. Et donc là, ils éviteraient la taxe. Donc la solution, enfin, en tout cas, ce qui est pour nous, nous semble correct, c'est de taxer sur base du numéro d'entreprise. »

Monsieur Laurent Devin :

« Et comme vous, je pense que le travail de Madame Robaye est absolument remarquable. Et en la matière, certains peuvent se plaindre, d'autres sont défendus par Monsieur Lecoq, ceux qui ont le moins de moyens et d'autres qui entreprennent beaucoup sont taxés plus effectivement parce qu'ils ont plus d'entreprises. Il n'y a pas de jugement de valeur, aucun en la matière. Sur le coût supplémentaire dans les 5 ans à venir, Monsieur le Directeur général de l'Hygea vous a répondu. J'ajouterai à cela, quand on a formé notre majorité fin 2018, Monsieur Gigounon, Monsieur Maghe, Monsieur Urbain, Madame Leroy qui était déjà là, et je pense, Monsieur Rombaut, que vous étiez Conseiller communal. Oui, je ne me rappelle pas très bien, mais vous l'étiez et il y avait M. Deghorain aussi, c'est ça ?

Personne n'avait prévu la Covid, personne n'avait prévu la guerre en Ukraine, personne n'avait prévu la crise énergétique. Si je dis cela, c'est qu'il faut relativiser aussi les choses. Et je le dis clairement, vous allez le lire dans la communication, l'objectif est de maintenir en accord avec tous les chiffres et la volonté du Conseil d'administration d'HYGEA de maintenir stable cette taxe déchets HYGEA en relation avec le coût-vérité. C'est dire que ce que nous allons voter aujourd'hui, notre objectif, presque notre ambition, c'est que ça n'augmente plus.

Monsieur Lecoq, vous êtes en pleine bataille. Elle n'est pas encore gagnée. Sortir du coût vérité, ce qui est, considérons la chose comme elle est, une directive européenne, transposée dans le droit wallon par décret. Ce n'est ni plus ni moins qu'une obligation décrétole. Ça veut dire une obligation légale régionale.

Sur l'augmentation, on peut le regretter ou pas, c'est l'augmentation du coût de la vie aussi. Quand on parle de l'indexation des salaires, du coût des matériaux, on ne peut toutefois pas s'empêcher de penser qu'entre vous et moi, le prix d'une bière à chaque carnaval, j'entends dire, ça a encore augmenté. Ils dépendent d'Interbrew, pour la plupart. Un paquet de frites, sans anticiper ce qui va encore se passer. Mais monsieur Labar me disait que ça avait augmenté de 61% depuis 2013. Et donc la vie, effectivement, augmente.

Sur le fond de réserve, vous dites qu'il est bien utilisé à la vérité depuis toujours. On utilise cette dynamique entre 95 et 110 %, ici, on vise les 100 %, puis quelquefois, c'est un peu plus, quelquefois c'est un peu moins, mais l'argent reste là et on l'utilise quand on en a besoin par rapport aux coûts que nous facture HYGEA. Sur le Fond des Villes et Communes de Wallonie, je ne sais pas vous répondre sur sa communication, je n'en ai pas la connaissance, peut-être que d'autres l'ont ici. Par contre, sur Monsieur Coppieters, j'ai été jeter un petit coup d'œil dans sa commission et j'ai demandé au groupe socialiste de me tenir informé parce que je pense qu'il y a des améliorations à apporter et je vais être juste comme j'essaye de l'être à chaque fois, j'ai déjà interpellé la Ministre Tellier sous un précédent gouvernement par rapport par exemple à l'obligation de distribuer des sacs poubelles. On peut se plaindre aujourd'hui que cela augmente à la vérité, nous devrions, Madame Robaye, augmenter encore ces chiffres de 12 euros pour certains, voire de 24 euros pour d'autres, parce que nous ne distribuons plus de sacs poubelles. On a fait le coût, Monsieur le Directeur général qui a fait le coût. Si la Région Wallonne abandonnait cela, on gagnerait plus d'un million d'euros en Région Wallonne. Voilà une diminution des dépenses qui pourrait être appliquée rapidement, supprimer cette obligation. Et nous, nous sommes de bon

compte, on diminue la taxe du montant des sacs poubelles que l'on devrait distribuer.

Ensuite, je suis d'accord avec vous sur les producteurs déchets.

On ne va pas l'apprécier, mais Monsieur le Directeur général m'a raconté une histoire la semaine passée. Et je lui ai fait répondre en conférence de presse. Vous nous expliquez cette histoire qui est formidable, qui est en fait une histoire qui est vérité aussi pour le Père Noël. Vous voyez de quelle entreprise je veux vous parler. Madame Davoine, est-ce que vous pouvez donner le micro à monsieur le Directeur général ? Parce qu'effectivement, je crois que, et je sais qu'il y a une volonté de travailler à ça au niveau du Gouvernement de Wallonie par rapport aux producteurs de déchets. On produit des déchets, mais il n'y a pas que nous. Et donc je crois qu'à la base, quand vous avez certaines entreprises qui nous envoient des cartons et des cartons, il y a une réflexion à avoir. Et si on pouvait déjà appliquer là une taxation à la base. Vous savez que la base, c'est important. À la base, on pourrait peut-être faire en sorte que le citoyen. Moi, je ne pense pas qu'il y ait un seul citoyen. Il y a des citoyens qui trient très bien, mais je connais aussi des citoyens qui vont effectuer des dépôts sauvages. Heureusement pour nous, il y a beaucoup plus de citoyens qui trient très bien et ceux-là, il faut les encourager. Il faut pouvoir les encourager. On a gagné un tiers en production de déchets suite au nouveau mode de collecte.

Je vais vous donner la réponse de Monsieur Coppieters par rapport à la réforme du coût vérité. Ça date du 12 décembre 2025, la semaine passée. Je pense, Monsieur De Moortel, vous connaissez la réponse. Les travaux sur la réforme du mécanisme du coût vérité se poursuivent activement. Pour les membres du public présent, le coût vérité, c'est l'obligation pour chaque Ville de payer ce qui est produit comme déchet. On ne peut pas y échapper. La collecte des déchets, le traitement des déchets et tout ce qui est administratif, les enveloppes, les lettres, le personnel, tout doit être mis ensemble. De nombreuses pistes afin d'introduire davantage de souplesse dans ce dispositif sont envisagées, comme l'élargissement de la fourchette actuellement, c'est de 95 à 110 %. Il y a des Communes très riches qui pourraient se dire On a tellement d'argent qu'on va le payer pour tout le monde. Le lissage du taux de couverture sur plusieurs années, ce que nous appelons de nos vœux, et c'est ce que nous faisons. Et puis quand il y a des mauvaises années, on paye un peu plus, quand des mauvaises années et la Ville paye un peu moins, mais le citoyen reste égal dans sa taxe. La suppression de l'obligation de l'octroi de sacs levés kilos inclus dans la taxe forfaitaire, c'est ce que nous faisons déjà à Binche Et je constate que depuis 3 ans, nous n'avons aucune remarque ministérielle. Ils laissent courir le délai pour ne pas nous arrêter. Sinon, c'est très simple, j'envoie un courrier comme je devrais le faire, expliquant que la taxe est augmentée de 12 et 24 euros suite à la décision du Ministre du Gouvernement wallon qui nous demande de distribuer des sacs et à côté de la lettre il y aura les deux sacs poubelle enfin les 2 rouleaux de sacs poubelles, il n'y a pas de souci. Ainsi que l'augmentation du différentiel entre la taxe forfaitaire et la taxe professionnelle. Cependant, je souhaite éviter toute précipitation et je poursuis les concertations, notamment avec mon homologue Monsieur Desquesnes, François Desquesnes. Afin de tenir compte de toutes les propositions, même les plus radicales. Est-ce un appel du pied par rapport au PTB?

Même, les plus radicales pour faire de cette réforme une réussite. Toutes les options sont envisagées, mais il serait illusoire de croire, c'est un bémol, mais il serait illusoire de croire que la suppression du coût vérité ferait disparaître les coûts liés à la gestion des déchets. Monsieur le Directeur général, la suite vous intéresse, tels que les coûts de collecte, même s'il n'y a pas de couverture, il y a des coûts tels que les coûts de tri et de traitement, lesquels restent en partie à charge des citoyens. Néanmoins, mes collaborateurs et l'administration s'emploient à mettre en place un mécanisme juste et équitable pour les citoyens, sans accroître la charge pesant sur les Communes par rapport à la situation actuelle. Dans la réforme, les Communes conservent toute leur autonomie communale pour mettre en place des mesures sociales afin de réduire la charge pour les citoyens. Ces mesures peuvent prendre la forme d'une diminution ou d'une exonération de la taxe ou encore l'octroi de sacs supplémentaires de levée de kilos afin de soutenir les ménages qui en ont besoin. Contrairement à Ecaussine, par exemple, il y a eu une attaque très virulente d'écologistes en la matière. C'est un Bourgmestre Engagé, donc je ne vise personne ici. Il trouvait qu'on avait proportionnellement beaucoup plus augmenté les BIM que tous les autres. Ici, on a réparti les 38 % de manière équitable sur tout le monde et on a conservé la réduction BIM en proportion de l'augmentation de chacun. En attendant l'aboutissement de cette réforme et sur

proposition de l'Administration, certains aménagements seront appliqués dès 2026 afin de simplifier la vérification des formulaires coût-vérité. Il prévoit notamment le retrait des recettes des dépenses liées à la prévention des dépôts sauvages, l'intégration des bonifications des intercommunales pour les déchets ménagers. Les frais de gestion administrative seront également limités. Les montants des taxes communales jusqu'en 2023 seront disponibles sur le portail, leur évolution n'est pas homogène, il ne peut être résumé par une moyenne car elle dépend des choix propres à chaque Commune et Intercommunale selon leur mode de gestion et leur politique sociale dans le respect de l'autonomie communale. Fin de la réponse de Monsieur le Ministre. J'ai à mon tour quelques questions pour vous. Monsieur le Directeur général, il n'est que vingt-deux heures quarante-quatre et j'ai terminé la semaine passée à quasiment une heure du matin au Parlement et demain et après-demain, ce sera la même chose. Il y a de l'entraînement. Votre conseil d'administration est composé de tous les partis. Il y a les partis qui peuvent voter. Et puis vous avez, me dit Monsieur Labar, également des observateurs. Et donc PS, MR, Engagés. »

Monsieur Jacques De Moortel :

« Oui. Et l'observateur, c'est un membre du parti écolo. »

Monsieur Laurent Devin :

« Écolo, il n'y a pas de PTB chez vous? »

Monsieur Jacques De Moortel :

« Non. »

Monsieur Laurent Devin :

« Vous n'allez pas? Vous n'avez pas demandé à être observateur? C'est un droit, non? Peut-être pas au CA? »

Monsieur Jacques De Moortel :

« Oui, délégué à l'assemblée générale. »

Monsieur Laurent Devin :

« Monsieur Labar, qui est un excellent administrateur, c'est lui qui est le Monsieur déchet de la Ville de Binche depuis déjà plusieurs années, me dit que le vote a eu lieu à l'unanimité. On est bien d'accord. Alors sur les subsides, vous annoncez 677 000 euros en moins, vous faites fois 5 ou fois 6? Ça veut dire que par rapport aux APE, vous l'avez déjà considéré en 2025. Je fais 26, 27, 28, 29, 30. Ça me fait 5 ans, 5 fois 677. Ou je calcule 6 x 677 comme paire de subsides, pour être précis. »

Monsieur Jacques De Moortel :

« Le chiffre précis c'est que nous avons un subside de 3,7 millions en 24, mais qui est tombé à 3,4 millions en 2025 du fait que nous avons été particulièrement attentifs aux équivalents temps plein

qui étaient mis au travail. Et c'est sur la base des 3,4 millions que nous avons appelés à intégrer la perte - one shot, excusez-moi l'expression - de 20%, c'est-à-dire que le Conseil d'administration, c'est aussi intéressant de le dire, s'est réuni à quatre reprises pour demander un grand nombre de variantes par rapport au budget qui a finalement été intégré, et dans ce cas-là, c'est la perte unique, mais chaque année de 677 000 euros. La perte du subside, c'est sur les cinq années, donc chaque année. »

Monsieur Laurent Devin :

« Chaque année, donc 5 x 677 et pas 6 x 677. C'est ça? Merci. Le moratoire des subsides RecyParcs, le manque à gagner, vous l'avez estimé à combien? »

Monsieur Jacques De Moortel :

« Le chiffre à retenir c'est que le subside produit sur un recyparc environ 800 000 euros, donc trois recyparc sur la période, ça fait 2 400 000 euros qui ont été perdus, alors il convient de les amortir au gré de l'investissement initial, mais c'est 2,4 millions qui sont perdus également. Sur l'investissement des installations de déchets, c'est 12 millions d'investissements sur lesquels on a perdu 20 %, et cela représente également 2,4 millions qui sont perdus. En plus, 400 000 euros de pertes de petits subsides et les 677 000 euros de pertes de subsides APE. »

Monsieur Laurent Devin :

« J'en suis à 3,4 millions et 4,8 millions. On est à 8 200 000 déjà de perte de subsides. Ca, c'est répercuté sur la taxe, évidemment. »

Monsieur Jacques De Moortel :

« Effectivement. Ça vient, comme je le montrais dans la partie recettes, et donc ce sont des éléments que nous n'avons pas intégrés. Et si nous avions pu les intégrer, on aurait eu une recette majorée, ce qui veut dire que nos charges réduites des recettes à l'heure majorée auraient induit une part globale moins importante. »

Monsieur Laurent Devin :

« Très bien. La taxe sur l'essence et le diesel à venir, vous nous expliquez 10 cents d'augmentation de l'essence ou du diesel. Je ne sais pas quoi rouler vos camions, au diesel, c'est 125 000 euros, c'est ça? Monsieur Labar, je voudrais que vous restiez attentifs à ça et vous me donniez l'évolution des prix et le coût que ça pourra avoir. Je vais venir maintenant à une question que Madame Leroy m'a adressé le Conseil communal passé. Je pense que c'est important. Elle me disait : 'on voit de plus en plus de camions Dufour, surtout dans une collecte de rattrapage.' Je lui ai expliqué il y a un mois de cela, pas plus, qu'en fait c'était une collaboration HYGEA/Dufour dans des collectes qui avaient été appelées à se multiplier vu le nouveau mode de collecte de déchets, il y a déjà plusieurs années. Binche était une des premières villes à emboîter le pas. Vous me dites si je me trompe, il y avait Estinnes et Merbes. Il y a eu ensuite Ecausines, je pense, mais c'était des petites entités, Estinnes et Merbes. Et puis on est passé à Binche, qui était une des premières grandes. Aujourd'hui, tout le monde y est passé, non? Les derniers, c'était La Louvière. »

Monsieur Jacques De Moortel :

« Alors, en mars 2025, ce sont les communes de La Louvière, Morlanwelz et Manage, sur le centre qui sont passées. On les avait retenus dans la phase finale, parce que c'étaient aussi des communes qui présentaient la plus haute densité d'habitat, puisqu'elle est supérieure à 1200 habitants au kilomètre carré, donc il y avait un enjeu particulier à les gérer. Donc maintenant tout le territoire d'HYGEA est soumis à la collecte sélective des matières organiques. »

Monsieur Laurent Devin :

« Ma question est celle-ci. Je pense que c'est un mode de fonctionnement assez particulier. Il n'y en a pas beaucoup qui mêlent dans une même institution le public et le privé. Et je voulais vous entendre aujourd'hui, je pense que budgétairement c'est important, sur cette alliance de raison, je pense, il y a quelques années. Et aujourd'hui, est-ce que la société Dufour est appelée de plus en plus en renfort, en tout cas déploie une armada plus importante, ou est-ce qu'il y a eu un achat, vous m'avez parlé de 9 camions-bennes supplémentaires. Comment a évolué, en fait, notre flotte et comment a évolué notre collaboration avec la société Dufour. Et vous entendez qu'il n'y a aucune critique de ma part là-dedans. Je veux connaître l'évolution au cours de ces dernières années et celle qui tend à se dessiner pour l'avenir. »

Monsieur Jacques De Moortel :

« Alors si on se rappelle l'origine ou le fondement de ces décisions, c'était que HYGEA était confronté à plusieurs éléments. D'une part, la nécessité de mettre en œuvre le nouveau schéma de collecte le plus rapidement possible. Et c'était important d'abord du point de vue de la conformité vis-à-vis du décret, premier élément. Deuxième élément, c'est que les Communes qui n'entraient pas dans ce schéma-là gardaient un haut niveau de production de déchets ordures ménagères brutes, ce qui veut dire qu'elles étaient plus fortement exposées à la taxe à l'incinération. Donc mettre en œuvre le nouveau schéma de collecte réduisait la base de cette taxation. Il y avait aussi le risque d'une modification du seuil de prélèvement sanction, qui est le seuil à partir duquel une Commune, si elle produit plus de déchets, se voit être l'objet d'une amende qui doit être répercutée dans le coût vérité. C'est le premier élément qui nous a conduits à vouloir déployer de manière rapide le nouveau schéma de collecte. Cela dans un contexte où, à l'époque, l'âge moyen des camions d'HYGEA était de 12 années, ce qui veut dire que vous aviez des camions qui avaient deux ans, mais vous aviez des camions qui avaient 22 ans. Et donc à un moment donné, quand vous avez des camions aussi vétustes, vous avez différentes choses qui se passent, le taux de disponibilité diminue sans cesse, c'est-à-dire on pense avoir le camion pour démarrer la tournée, et le camion n'est pas disponible, et les coûts d'entretien augmentent. A cela s'ajoute, et c'est sans doute l'élément le plus important, la dynamique de la relation avec Fost+. Donc je rappelle, Fost+, c'est l'opérateur qui dispose d'un agrément interrégional et qui se voit confier au travers de cet agrément un certain nombre d'éléments. Fost+ reçoit les points verts qui sont issus de l'achat des citoyens d'une canette, d'une bouteille et ainsi de suite. Avec ces points verts, il collecte une manne d'argent et il a l'obligation, via l'agrément, de faire atteindre sur les trois régions des seuils de taux de recyclage sur certaines matières qui vont de 65, 70, 75 % des matières vertes, des matières PET, des matières des canettes et ainsi de suite. Et donc Fost+ doit remplir cet objectif comme il n'est pas un opérateur technique, il s'adosse aux intercommunales. Et pour cela, il doit couvrir le coût réel et complet. Et c'est là où le bas blesse de manière extrêmement dramatique, c'est que fausse plus, quand le travail était réalisé en régie, comme c'était le cas d'HYGEA, il payait le coût réel et complet qu'il estimait raisonnable. Je vais vous donner un exemple qui n'est pas si caricatural que ça, c'est de dire Vous êtes une entreprise publique, vous avez des agents statutaires, ça coûte plus cher qu'un agent purement contractuel. Dès lors, je ne couvre pas ce coût. Et ainsi de suite. Ce qui veut dire que sur une base

de 100 de coûts HYGEA, Fost+ remboursait 85, et donc le différentiel de 15 restait à charge d'HYGEA et donc à charge des Communes. En passant un marché, ce que nous avons fait, et c'est la société Dufour qui l'a obtenu, dans ce cas-là, Fost+ paye 100 % du coût réel et complet, même si la valeur est à 120. C'est ignoble, mais c'est comme ça. Et donc le fait d'avoir passé un marché public pour désigner la société Dufour, pour collecter les PMC Papier Carton, qui sont les seules matières qui sont soumises à l'agrément Fost+, c'était d'avoir un meilleur taux de couverture de l'ensemble des frais, puisque c'était géré dans la relation Fost+/Dufour. Le bureau exécutif et le Conseil d'administration ont reçu les informations et globalement, quand nous avons fait le bilan aux alentours des années 2020-2021, on parlait d'une économie entre 800 000 et 1 million d'euros par an d'économies, par le simple fait que la sous-traitance était prise en charge in extenso financièrement par Fost+. La rémunération de Fost+, la rémunération de Dufour par Fost+, uniquement pour les PMC et Papier Carton, s'établit dans une clé euro par habitant et euro par tonne. Donc, une fois que vous avez un certain nombre d'habitants et que vous avez un certain nombre de tonnes, que Dufour le fasse avec un camion, deux camions en quatre heures ou en huit heures, la rémunération que Dufour perçoit, c'est celle qui est liée aux contrats. Et donc ça devient pour lui un élément de rentabilité interne. Donc si vous voyez des camions Dufour qui viennent parfois un peu plus tard ou qui effectuent des rattrapages, c'est dans la relation, Fost+/Dufour. Pour les PMC, c'est de manière complète. Pour les papiers-carton, il subsiste un pourcentage à charge d'HYGEA. Ça fait l'objet d'un contrôle régulier, tant de Fost+ qui est le débiteur le plus important que d'HYGEA par rapport à la qualité du service. »

Monsieur Laurent Devin :

« Je vous remercie pour votre réponse exhaustive. Je pense que chacun a pu poser ces questions. Monsieur Gigounon, c'est bien le cas ? Monsieur Lecoq, c'est bien le cas ? Monsieur De Moortel, je tiens vraiment à vous remercier. Je pense que votre exposé a été clair, vos réponses exhaustives, et je pense que ça a éclairé peut-être d'une autre lumière pour certains, ce que nous allons voter maintenant, avec un souci chez vous de pédagogie et d'explication qui sera nécessaire par les uns et par les autres. J'en profite également pour remercier l'ensemble des membres de votre personnel. Quelquefois, on entend des critiques sur les fonctionnaires, sur les enseignants, sur les éboueurs, sur la collecte des déchets, il n'y a pas un mois où on ne se dit pas ceci et cela. Il suffit qu'il y ait un grand coup de vent en plus pour que tout cela soit amplifié comme la semaine passée. Au nom de la Ville de Binche, je vous demande de reporter vraiment nos remerciements à ces travailleurs qui travaillent dans des conditions difficiles. C'est réellement un métier pénible. Et je voudrais que vous puissiez m'assurer que ce soit bien fait, et vous leur souhaiterez également de notre part de joyeuses fêtes. Je sais qu'ils sont en train de collecter quelques étrennes. Ils seront bien reçus chez nous.

Merci à Monsieur Philippe Labar qui est notre administrateur, merci à nos délégués à l'Assemblée générale. J'ai bien noté qu'il y a eu quatre réunions du conseil d'administration ces derniers temps sur le seul sujet du plan stratégique. Les trois dernières ont eu lieu en douze jours ouvrables. Ce n'est pas rien d'être président d'HYGEA, ni membre du Conseil d'administration. C'est vraiment un travail très important et des soucis au quotidien. Merci à vous, monsieur De Moortel. Merci. »

Pour: 27

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT

Contre: 1

Cédric LECOCQ

12. Impositions communales 040/363-03 Taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2026 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2026.

Pour: 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Roxane GROETEMBRIL

Contre: 8

Jérôme Urbain, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT, Cédric LECOCQ

Monsieur Jean GIGOUNON quitte la séance avant la discussion du point.

Excusé pour ce point :

Monsieur Jean GIGOUNON, Conseiller;

13. Friterie installée sur le domaine public communal - Rupture de convention d'occupation précaire

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la rupture de la convention d'occupation précaire relative à la friterie installée sur la Place Reine Elisabeth, à Ressaix à dater du 31 décembre 2025.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :

Monsieur Jean GIGOUNON, Conseiller;

14. Friterie installée sur le domaine public communal - Octroi d'une nouvelle convention d'occupation précaire

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'octroi d'une nouvelle convention d'occupation précaire relative à la friterie installée sur la Place Reine Elisabeth, à Ressaix à dater du 1er janvier 2026.

Accord à l'unanimité

SUBSIDES

Excusé pour ce point :

Monsieur Jean GIGOUNON, Conseiller;

15. Subsidés 2025 - Demande d'agrément - Décision

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur la demande d'agrément pour l'année 2025 de l'association " TEAM BENOUBIKERS"

Accord à l'unanimité

ASBL

Excusé pour ce point :

Monsieur Jean GIGOUNON, Conseiller;

16. ASBL Carnaval de Binche - Désignation de 4 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale et Proposition de ces 4 représentants au sein du Conseil d'Administration de l'ASBL Carnaval de Binche

Le Conseil communal est invité à désigner 4 représentants de la Ville de Binche au sein de l'Assemblée générale et à proposer ces 4 représentants au sein du Conseil d'Administration de l'ASBL Carnaval de Binche.

Désignation pour le groupe PS de mesdames CORSO Cécile et DAVOINE Larissa et de monsieur GOSSUIN Jacques.

Désignation pour le groupe MR-CI de monsieur DEGHORAIN Benoît.

INTERCOMMUNALES

Monsieur Jean GIGOUNON entre en séance avant la discussion du point.

17. AIOMS - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2025

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'A.I.O.M.S. du 18 décembre 2025:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 27 juin 2025
2. Plan stratégique 2025-2027 : *Examen-Vote-Décision*
3. Projet de budget 2026 et plan financier 2026-2027 associé au plan stratégique : *Examen-Vote-Décision*
4. Divers

Décide à l'unanimité :

- **d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 27 juin 2025**
 - **de refuser le plan stratégique 2025-2027**
- **de refuser le projet de budget 2026 et plan financier 2026-2027 associé au plan stratégique.**

18. IDEA - Approbation des ordres du jour de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 décembre 2025

IDEA tiendra une Assemblée générale ordinaire et une Assemblée générale extraordinaire le 17 décembre 2025.

Le Conseil communal est invité à approuver les points 1 à 5 inscrits aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire :

L'Assemblée générale ordinaire aura pour ordre du jour :

1. Le Plan Stratégique d' IDEA 2026-2028
2. Evaluation 2025 du Plan Stratégique d'IDEA 2023-2025

L'Assemblée générale extraordinaire, qui se déroulera dans la foulée, aura à son ordre du jour :

3. Fixation des rémunérations et jetons de présence attribués aux Président, Vice-Président et Administrateurs ainsi qu'aux membres du Comité d'Audit dans les limites fixées par l'article L5311-

1 du CDLD et sur avis du Comité de Rémunération du 3 novembre 2025
4. Composition du Conseil d'Administration – Désignation du représentant provincial (sous réserve de la décision du Conseil provincial)

5. Modifications statutaires – Intégration du Comité de Direction

Accord à l'unanimité

19. HYGEA - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2025

HYGEA tiendra une Assemblée générale ordinaire le 19 décembre 2025.

Le Conseil communal est invité à approuver les points 1 à 4 inscrits à l'Assemblée générale ordinaire qui a pour ordre du jour :

1. Evaluation 2025 du Plan stratégique Hygea 2023-2025 – Approbation;
2. Plan stratégique Hygea 2026-2028 – Approbation;
3. Installation du Conseil d'Administration Hygea - Nomination des 4 Administrateurs B : désignation définitive des administrateurs cooptés et confirmation de leur mandat;
4. Fixation des rémunérations et jetons de présence attribués aux Président, Vice-Président et administrateurs et aux membres du Comité d'audit dans les limites fixées par l'article L5311-1 du CDLD et sur avis du comité de rémunération du 12 novembre 2025.

Pour: 21

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Roxane GROETEMBRIL, Cédric LECOCQ

Contre: 7

Jérôme Urbain, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

20. Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 421286-421287 - Année 2026 – accord de principe

Dans le cadre du projet « Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 421286-421287 - Année 2026 », le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord de principe sur l'estimation budgétaire du projet ayant pour objet " Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 421286-421287 - Année 2026", de l'auteur de projet ORES, au montant de 150.000,00 € hors TVA ou 181.500,00 €, 21% TVA comprise ;
- financer la dépense par le crédit à inscrire au budget extraordinaire de l'exercice 2026;

Accord à l'unanimité

21. Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 410037-410038-410039 - Année 2025 - Phase 1/3 - 297 points - Décision

Dans le cadre du projet « : Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE -

Cronos n° 410037-410038-410039 - Année 2025 - Phase 1/3 - 297 points», le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur les travaux de remplacement / suppression des sources lumineuses conformément aux plans de l'offre n° 20824186 établis par ORES ;
- approuver le bon de commande de l'offre n° 20824186 présenté par ORES et son annexe 1 pour un montant de 98.152,97 € hors TVA ou 118.765,09 €, 21% TVA comprise et dont la part communale est de 46.452,97 € HTVA;
- adhérer au financement proposé par CENEO et autoriser ORES d'envoyer une copie de la facture à CENEO.
- transmettre la décision à l'autorité de Tutelle ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 426/732-60 (n° de projet 20250060);

Accord à l'unanimité

22. Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 410037-410038-410039 - Année 2025 - Phase 2/3 - 197 points - Décision

Dans le cadre du projet « : Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 410037-410038-410039 - Année 2025 - Phase 2/3 - 197 points», le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur les travaux de remplacement / suppression des sources lumineuses conformément aux plans de l'offre n° 20824649 établis par ORES ;
- approuver le bon de commande de l'offre n° 20824649 présenté par ORES et son annexe 1 pour un montant de 58.961,38 € hors TVA ou 71.343,27 €, 21% TVA comprise et dont la part communale est de 24.821,38 € HTVA;
- adhérer au financement proposé par CENEO et autoriser ORES d'envoyer une copie de la facture à CENEO.
- transmettre la décision à l'autorité de Tutelle ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 426/732-60 (n° de projet 20250060);

Accord à l'unanimité

23. Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 410037-410038-410039 - Année 2025 - Phase 3/3 - 200 points - Décision

Dans le cadre du projet « : Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 410037-410038-410039 - Année 2025 - Phase 3/3 - 200 points», le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur les travaux de remplacement / suppression des sources lumineuses conformément aux plans de l'offre n° 20825488 établis par ORES ;
- approuver le bon de commande de l'offre n° 20825488 présenté par ORES et son annexe 1 pour un montant de 57.951,03 € hors TVA ou 69.685,15 €, 21% TVA comprise et dont la part communale est de 22.171,03 € HTVA;
- adhérer au financement proposé par CENEO et autoriser ORES d'envoyer une copie de la facture à CENEO.
- transmettre la décision à l'autorité de Tutelle ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 426/732-60 (n° de projet 20250060);

Accord à l'unanimité

URBANISME

24. Permis d'urbanisme - 2025/2167/PDU - Rue de Namur 7130 Binche - Construction d'une résidence de 16 appartements et 2 surfaces commerciales - Décision sur la modification de la voirie

Le Conseil communal est invité à :

- prendre connaissance des résultats de l'enquête publique qui a été réalisée du 23/07/2025 au 15/09/2025 et qui a donné lieu à 2 réclamations dont une pétition de 39 signatures.
- prendre une décision sur la modification de voirie dans le cadre de la demande de permis d'Urbanisation CODT concernant la construction d'une résidence de 16 appartements et 2 surfaces commerciales, sur des terrains situés à la rue de Namur.

Pour: 27

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT, Cédric LECOCQ

Abstention: 1

Judith Philippe

25. Permis d'urbanisme - 2024/2080/PDU - Rue des Anémones 7134 Ressaix - Construction de 2 blocs de 4 maisons, de 3 blocs de 2 maisons, de 2 immeubles d'appartements et création d'une voirie

Le Conseil communal est invité à :

- prendre connaissance des résultats de l'enquête publique qui a été réalisée du 14/02/2025 au 17/03/2025 et qui a donné lieu à 76 réclamations et 1 pétition de 114 signatures.
- prendre une décision sur la création de voirie dans le cadre de la demande de permis d'Urbanisation CODT concernant la construction de 2 blocs de 4 maisons, de 3 blocs de 2 maisons, de 2 immeubles d'appartements et création d'une voirie sur des terrains situés à la rue des Anémones à Ressaix.

Refus

PERSONNEL COMMUNAL

26. Octroi de chèques-repas - Augmentation de la valeur faciale - Modification du règlement de travail et du statut pécuniaire - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver l'augmentation de la valeur faciale des chèques-repas octroyés aux membres du personnel communal non enseignant afin d'atteindre 7 € en janvier 2026. Le Conseil communal est également invité à approuver les modifications du Statut pécuniaire et Règlement de travail s'y rapportant.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

27. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Binche 7 - Plan de pilotage - Adaptation - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver l'adaptation du plan de pilotage de l'école communale Binche 7.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

28. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2025/2026 - Calendrier des vacances/des congés et des jours de classe - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 24 novembre 2025, point n°43, par laquelle il décide d'approuver le calendrier des vacances, des congés et des jours de fonctionnement de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche pour l'année scolaire 2025/2026.

Accord à l'unanimité

29. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2025-2026 – Calendrier des vacances, des congés et des jours de fonctionnement - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 24 novembre 2025, point n°54, par laquelle il décide d'approuver le calendrier des vacances, des congés et des jours de fonctionnement de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche pour l'année scolaire 2025/2026.

Accord à l'unanimité

30. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2025/2026 - Prise de connaissance du procès-verbal du Conseil des études du 8 novembre 2025

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal du Conseil des études, du 8 novembre 2025, de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

31. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Prise de connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 septembre 2025

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche qui s'est tenue le 22 septembre 2025.

Accord à l'unanimité

PLAN DE COHESION SOCIALE

32. Approbation des conventions (sans transfert financier) entre le Plan de Cohésion sociale de la Ville de Binche et plusieurs partenaires pour l'année 2026 - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur les conventions de partenariat (sans transfert financier), pour l'année 2026, entre :

- le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche et l'AMO Transit;
- le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche et l'asbl Trait d'Union - Fil d'Ariane;
- le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche et le réseau de santé mentale RHESEAU;
- le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche et l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ);
- le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche et l'asbl Soralia;
- le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche et le service insertion du Centre Public d'Action Sociale (CPAS),
- le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche et le réseau de santé mentale MOSAÏQUE

Accord à l'unanimité

33. Approbation des conventions de partenariat et paiement de la subvention « article 20 » aux différents partenaires du Plan de Cohésion Sociale pour l'année 2026 - Décision

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur les conventions de partenariat entre le PCS et les Asbl Gymsana, Ateliers.BE et Ellipse-Alises pour l'année 2026;
- marquer son accord sur le paiement de la subvention article 20 aux Asbl Gymsana, Ateliers.BE et Ellipse-Alises (conventions) pour l'année 2026;
- prendre connaissance du paiement de la subvention article 20 à l'Asbl Aktina (marché public attribué en date du 24 novembre 2025) pour l'année 2026.

Accord à l'unanimité

34. Approbation des conventions de partenariat et paiement des prestations des partenaires du Plan de Cohésion sociale pour l'année 2026 - Décision

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur les conventions de partenariat entre le PCS et les Asbl Caritas, Masaber et La Conciliation Ethique pour l'année 2026;
- marquer son accord sur le paiement des subventions aux Asbl Caritas, Masaber et La Conciliation Ethique (conventions) pour l'année 2026.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

35. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'une interdiction de stationner pour les camions à Binche, rue de Namur face à la piscine communale

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au code de la route afin d'instaurer une interdiction de stationner pour les camions à Binche, rue de Namur face à la

piscine communale.

Accord à l'unanimité

**36. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Instauration d'un emplacement PMR - Décision**

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7134 Ressaix, Chaussée Brunehault, n°104.

Accord à l'unanimité

**37. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Instauration d'un emplacement PMR - Décision**

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7134 Péronnes-Lez-Binche, rue Joseph Wauters, n°19.

Accord à l'unanimité

**38. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Instauration d'un emplacement PMR - Décision**

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7134 Péronnes-Lez-Binche, rue Hector Denis, n°16.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

**39. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 novembre
2025 - Approbation**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 13 novembre 2025.

DIVERS :

Monsieur Jérôme Urbain :

« Alors, petite question technique. Vous avez dit tout à l'heure, je vous reprends, que toute la communication était validée de ce qui sortait de la Ville de Binche, et donc manifestement pas tout. C'est un peu comme le village gaulois, donc toute la Gaule n'est pas occupée. Vous irez lire l'article de la dernière heure qui est sorti tout à l'heure, où ils disent que la Ville de Binche augmente le précompte immobilier. Vous lirez texto : La Ville de Binche augmente le précompte immobilier, donc vous allez vite le corriger. Enfin, les centimes additionnels par contre. Pas possible, on est déjà au maximum. Par contre, les courriers commencent à arriver chez les gens pour les demandes d'information sur la révision du revenu cadastral. Et donc forcément, il y a un tas de questions qui commencent à se soulever. Il y a même des contre-courriers qui sont

distribués. On ne peut pas citer de nom, mais par André N. Plus sérieusement, le courrier aborde quand même deux choses. Le premier, le caractère illégal, on est bien d'accord, ça n'a rien d'illégal et donc vous savez bien que j'aime bien que les choses soient précises. Par contre, moi, j'aurais quand même voulu savoir au niveau de la méthodologie, est-ce qu'on pourrait avoir l'information de savoir comment et sur base de quels critères les premiers courriers ont été envoyés. Est-ce que c'est par rapport à une année de mise en place du RC de la maison ? Est-ce que c'est par rapport à une zone géographique ? Si vous pouviez juste expliquer comment ces courriers sont partis et donc sur quelle base on a ciblé ceux qui ont reçu ces premiers courriers. »

Madame Valeri Cordisco :

« Oui, moi, je voulais juste un petit retour. Vous m'aviez dit qu'on aurait un petit retour sur l'intervention que j'avais faite au niveau de la lutte contre les frelons asiatiques. Merci. »

Monsieur Jean Gigounon :

« Voilà, la Ministre d'Alke a donné un subside qui va permettre de réaliser les travaux tant attendus à la cure de Buvrines. Je remercie évidemment le Gouvernement wallon, qui a par ailleurs subsidié quelques projets ces derniers temps. Je m'en réjouis. Mais aussi par rapport à une communication de la Ville de Binche. Sur sa page Facebook, il était inscrit que l'ensemble des acteurs, je ne cite pas textuellement, je m'en excuse, mais l'ensemble des acteurs allait être mis autour de la table pour finaliser le projet au mieux. Est-ce que vous avez déjà un plan de concertation. Comment est-ce que ça va se dérouler? J'ai entendu dire que vous attendiez le fait que la plupart des membres du Patro sont étudiants et que donc vous attendiez la fin des examens, ce qui ne serait peut-être pas plus mal, en effet. Mais donc, quand vous parlez de l'ensemble des acteurs, vous parlez de qui exactement? De quelles ASBL? Est-ce que vous avez un plan un peu plus précis, étant donné que Benoît Deghorain n'est pas là et qu'il est au PCDR. Je me permets de poser la question. Merci. »

Monsieur Cédric Lecoq :

« J'avais la même question que Monsieur Urbain, donc ça va être aussi plus bref du coup. C'était pour avoir justement des réponses par rapport à la teneur de ce courrier. Ça crée beaucoup de confusion, mais aussi il y a beaucoup de choses. J'ai été alerté et je regarde aussi les pages de notre ville sur Facebook, il y a beaucoup d'informations, et j'ai été interpellé aussi là-dessus directement. Et donc il y a beaucoup de personnes déjà qui se posent beaucoup de questions. Est-ce qu'elles vont être concernées? Et alors, ils posent la question. Est-ce qu'ils doivent ou non envoyer une réponse à l'Administration communale suite à ce courrier qui dit le contraire, justement. Et donc je m'associe vraiment à la question aussi de Monsieur Urbain. Et alors, la deuxième question, c'était pour faire simplement un rappel de suivi, si ce n'est pas pour aujourd'hui mais pour un prochain Conseil communal, par rapport à un plan de mobilité et pour la réduction de vitesse, on en avait déjà parlé dans un précédent conseil, pour la rue d'Haine, la fameuse rue d'Haine où il y a eu un asphaltage, etc. »

Monsieur Laurent Devin :

« Monsieur Urbain, sur le contrôle et la validation des communications de la Ville de Binche. Alors c'est validé par HYGEA pour la taxe des déchets HYGEA. Pour ce qui est du budget, madame Robaye, vous avez validé tous les visuels. On est d'accord. Par contre, je vous l'avoue, Monsieur Urbain, nous ne contrôlons pas, a priori, les articles rédigés, par exemple, par la dernière heure aujourd'hui. Après, on peut penser ce qu'on veut de la presse.

Certains disent qu'on a la presse qu'on mérite. J'ai lu. J'ai fait des études de journalisme et communication, mais je n'ai jamais été membre émérite de cette profession que je respecte absolument. J'aurais tellement voulu devenir Roger Laboureur. C'était mon rêve. Mais à la vérité, vous lisez dans la dernière heure aujourd'hui que la Ville de Binche augmente ses centimes additionnels. Qui est toujours à l'affût de la moindre information sur Binche? Que ce soit par rapport à l'arrivée d'O Tacos, que ce soit par rapport à l'arrivée d'une abeille ou que ce soit le soleil qui luit sur Binche au point du jour, Monsieur Beaujean ! Monsieur Beaujean est à l'affût de tout. C'est la sentinelle en haut du phare qui voit arriver les hordes de Huns. A l'époque, Binche n'aurait jamais été incendiée comme elle l'a été si Monsieur Beaujean avait été là. Et donc Monsieur Beaujean, entre une des réunions que nous avons eu le plaisir de partager ensemble dit Regardez, l'article est sorti. Binche serre les dents, très bon titre, je n'y avais pas pensé, mais très bon titre. Par contre, ils expliquent que nous avons augmenté les centimes additionnels. Sainte Stéphanie Robaye, dites-nous si oui ou non, nous avons augmenté les sentiments additionnels. Non. Je m'en émeus. Madame Benevento n'est pas loin. Madame Benevento, qu'est-ce que je vous dis? Est-ce que vous pourriez signaler à Monsieur X de la DH, parce qu'il nous a dit qu'il était au Conseil Communal de la Louvière, l'erreur en la matière. Est-ce que vous l'avez fait? Est-ce que ça a été corrigé? Et donc, à l'heure où vous nous parlez, l'article est corrigé. C'est formidable. Moi, je dis bravo, l'administration. Bravo, l'administration. C'est fait. Après, pour avoir l'article que l'on veut, il faut souvent acheter une page, mais on ne le fait pas encore. Et donc je vous remercie pour l'attention qui est la vôtre.

Sur le courrier reçu par... enfin, émis. Je vais céder le micro à Monsieur Somers, qui va s'exprimer avec les termes juridiques appropriés. Et je demanderai à Madame la Directrice financière d'apporter son concours. Nous en avons discuté hier, j'en étais informé. Je n'ai pas reçu de lettre dans ma boîte aux lettres et je n'ai pas vu de post en la matière. Et j'ai eu un week-end tellement heureux, je vous l'avoue, qu'il n'a pas été mis au courant de cela. Monsieur Van Houter m'a dit qu'il était au courant depuis deux ou trois jours. Et puis après, effectivement, il y a des interpellations. Il y a des gens qui se présentent aujourd'hui à l'accueil de la ville de Binche avec le document en disant Qu'est-ce qu'on doit faire? Ils sont soit désarçonnés, soit ils disent Alors, je ne réponds pas. Monsieur le directeur général, mesurez vos propos parce qu'il y aura peut-être une suite à cela. Je le dis, Monsieur le Directeur général et Madame la Directrice financière, évidemment. Donc tout d'abord, sur ce courrier qui met en doute la capacité juridique de la ville de Binche à écrire, et puis 2 sur le reste et 3 sur les critères. Ca, je viendrai vers vous pour terminer. »

Monsieur Guillaume Somers :

- Tout d'abord, une réflexion personnelle. Vraiment, je suis très sérieux en le disant. Lorsqu'on a bâti une réputation, quelle qu'elle soit, je ne suis pas là pour la critiquer positivement ou négativement, sur une institution, en tant que responsable d'une institution, et je me permets cet élément de langage si effectivement c'est bien la personne que l'on dit, ancien Bourgmestre de la Ville qui a écrit ce courrier. Je trouve qu'il est extrêmement dommageable, et je m'exprime ici en tant que membre et responsable de l'administration publique de critiquer en première ligne d'un courrier tel que celui-là la crédibilité que l'on peut accorder aux communications, aux courriers qui émanent d'une institution publique. Je trouve que c'est dramatique si c'est cette démarche-là qui est poursuivie, et notamment si elle est poursuivie par quelqu'un qui a bâti une solidité et une réputation sur ces mêmes institutions qui sont là critiquées. C'est une remarque personnelle, mais je me permets de la formuler, parce que cela emporte d'autres choses ensuite, et si on ne peut plus octroyer de confiance aux communications qui sont émises par une institution publique, alors ça commence à être problématique et il me semble que dans ce dossier, il y a eu des moments, il y a eu des lieux où on pouvait questionner ce dossier, et ça a d'ailleurs été fait. En ce qui concerne ici, en Conseil communal notamment, il y a toujours la possibilité de discuter des dossiers qui passent ici en Conseil communal, mais également de les questionner au moment où ils passent, mais lors d'une question qui peut toujours être posée par un membre du Conseil communal, mais également par un citoyen. La deuxième chose est par rapport à la suite du courrier qui consiste à

dire que la Ville de Binche n'a pas de légitimité, que la démarche de la Ville de Binche n'est pas légitime. Elle est basée sur deux courriers du SPF Finances qui nous invitent à la faire et à la faire de cette manière-là. Le premier date du mois de mai et le deuxième date du mois de juillet. Enfin, et alors pour répondre à la question, c'est une réponse technique, alors je me permets de la fournir, et madame Robaye la complétera au besoin. Il y a des bâtiments, et c'est la méthode qui est recommandée par le SPF, avec les jeux de documents qui sont recommandés par le SPF, dont notamment le document 43c. Il y a donc des bâtiments qui ont été concernés par cet envoi de courrier. Ces bâtiments, ces logements typiquement, répondent à des critères qui les font cibler par la démarche d'adaptation du revenu cadastral. Il y a des éléments d'inconfort qui sont alors analysés. Ce sont en fait des bases de données qui sont éditées par le SPF Finance et derrière lui la Province, et qui identifie des biens qui ne présentent pas des caractéristiques de confort sur des éléments sanitaires et de chauffage, et qui dès lors, font penser, ou en tout cas laissent entendre qu'ils peuvent, qu'ils ne sont pas forcément, mais qu'ils peuvent être mal renseignés auprès de l'administration compétente du SPF Finance. C'est pour cela qu'ils sont concernés par le courrier. Il y a ensuite des biens qui sont identifiés par le SPF finance comme en affectation agricole, alors qu'ils ne le sont manifestement plus et qui sont également concernés par cet envoi. En ce qui concerne le rythme des envois, tous les biens qui ressortent de ces critères ont fait l'objet d'un envoi, ou plutôt les propriétaires de ces biens, puisque ce sont bien les propriétaires de ces biens qui sont tenus à l'obligation de les renseigner dûment et qui sont tenus à l'obligation de remplir ce formulaire 43c si, effectivement, des aménagements y ont été apportés. Dès que nous avons eu la connaissance de ce courrier, nous avons pris contact avec la Province, qui elle-même a pris contact avec le service public fédéral, et notamment la Province, et je pense qu'on peut l'en remercier, nous a fourni des éléments de réponse à fournir à des citoyens qui interpellent la Province, mais également nos services, par rapport à la crédibilité apportée à notre courrier et par-delà notre courrier, à la crédibilité apportée au courrier ou au contre-courrier, vous avez qualifié comme ça, qui a été reçu en toute boîte par les binchois. J'ai répondu à la question. »

Monsieur Laurent Devin :

« Mme Robaye, des éléments d'information complémentaires? Prenez le micro, si vous voulez bien. Merci, monsieur le Directeur général. »

Madame Stéphanie Robaye :

« Non, donc monsieur le Directeur général a cité tous les éléments et confirme bien qu'en effet, c'est en effet le SPF finance qui fixe le revenu cadastral. C'est une compétence fédérale. C'est la Région qui enrôle et qui effectue le contentieux, mais c'est la ville qui a le recensement via les permis d'urbanisme. Quelqu'un qui a introduit un permis d'urbanisme automatiquement, il est envoyé par la Ville au cadastre. Ici, on est sur un rattrapage du passé, mais c'est bien la Ville qui est censée avoir un indicateur expert. Nous, nous avons un indicateur expert, mais à ce travail, nous l'avons confié à la Province du Hainaut, et donc il doit effectuer le recensement pour envoyer les informations au cadastre. Nous ne sommes qu'une boîte aux lettres, mais nous recevons les informations. Elles sont communiquées au SPF Finance qui va lui fixer le revenu cadastral. C'est bien une compétence communale, le recensement. »

Monsieur Jérôme Urbain :

« Juste pour qu'on se comprenne bien, parce que j'ai bien compris l'explication, mais pour être sûr, parce qu'en gros, c'est l'inverse de ce que je pensais. On est parti du principe que toutes les maisons qui étaient déclarées avec toute une série d'inconforts et donc qu'il y avait des RC relativement faibles parce qu'elles étaient répertoriées avec toute une série d'inconforts, sont les premières visées et pas celles pour lesquelles, par exemple, il y ait toute une série de permis

d'urbanisme qui aient été effectués, mais qu'on n'aurait pas déclaré les modifications au permis d'urbanisme. »

Monsieur Laurent Devin :

« De manière très claire, depuis plusieurs années, la Ville de Binche reporte de manière absolue l'ensemble des permis d'urbanisme. Ici, ce sont des maisons qui n'ont pas déclaré depuis 1975, depuis 1975 n'avoir ni chauffage central ni salle de bain, c'est ça? Ni l'un, ou ni l'autre. Voilà. Donc si aujourd'hui vous n'avez pas de chauffage et que vous n'avez central ni de salle de bain, mais il y a des gens qui vont recevoir ça et qui vont dire moi je n'ai pas de chauffage central, je n'ai pas de chauffage central, je n'ai pas de chauffage central. Monsieur, le 1er Echevin va compléter le propos. »

Monsieur Kevin Van Houter :

« Oui, je sous-entends la question. En tout cas, depuis 2006, à l'époque où nous avons repris ensemble la majorité sur Binche, le service urbanisme transmet systématiquement les permis à qui de droit. Je ne sais pas si c'était forcément toujours le cas précédemment. En tout cas, depuis 2006, ça l'est et ça va continuer. Par contre, il y a des personnes qui font des travaux qui auraient dû demander un permis, qui ne l'ont pas demandé, donc forcément, on ne sait pas le savoir et on ne sait pas transmettre, mais en tout cas, toute personne qui a fait un permis d'urbanisme et qui a donc à respecter les règles. Ces informations-là, au moins depuis 2006, je ne m'engagerai pas pour au-delà puisque nous n'étions pas là, sont transmises au Fédéral et à la Région. »

Monsieur Laurent Devin :

« Ce n'est pas propre à Binche, c'est partout comme il y en a, et on a reçu, comme me dit monsieur le Directeur général, courrier du SPF Finances en la matière. Il y a deux réflexions qui peuvent exister. On laisse le courrier pour ce qu'il est parce qu'il n'a pas d'impact sur la réalité. En même temps, on commence à percevoir que plusieurs citoyens nous demandent ce qu'il en est et donc on va se positionner par rapport à une réponse claire et précise pour que les citoyens ne tombent pas non plus dans le panneau de ne pas répondre. Ce qui se passe alors quand vous ne répondez pas, c'est que vous recevez une visite à domicile. Donc vous vous exposez effectivement à une visite domiciliaire. Et là, c'est toute la maison qui est inspectée, bien évidemment. Et donc ce n'est peut-être pas rendre le meilleur service aux citoyens. La 2e chose, on se réserve le droit d'autres actions en la matière. Quand on conteste la force publique, quand on conteste le bien-fondé de la loi ici en la matière et qu'on induit les citoyens en erreur, il y a peut-être une réflexion à avoir également. Ce sera du ressort des membres du Collège communal. Je pense qu'on a répondu de manière exhaustive, Monsieur Urbain, pour la lutte contre les frelons asiatiques, Madame Cordisco. C'est bien ça? Monsieur le Premier Echevin va prendre la parole. »

Monsieur Kevin Van Houter :

« Alors deux informations à donner. La première, c'est que dans le budget qu'on a voté, si vous avez été attentifs, il y a deux lignes qui concernent les frelons asiatiques. Et donc la première chose, il y a eu une création d'un article en dépenses pour pouvoir actionner plus rapidement les services d'une entreprise pour pouvoir aller intervenir quand c'est de compétences communales. Il y a également un article en recettes pour pouvoir refacturer ensuite à des citoyens qui auraient dû agir et qui ne l'ont pas fait. Et donc, suite à une invitation de nos agents constatateurs de faire ce qu'il leur appartient de faire s'ils ne le font pas. On pourra avoir recours à une entreprise et ensuite

leur envoyer la facture puisque c'était à eux de le faire. Et le 2e point, comme c'était prévu, on a une rencontre avec, on va dire, le secteur, je vais dire ça comme ça, pour ne pas citer le nom, avec des représentants, avec quelques membres de l'Administration communale, pour les entendre aussi sur des propositions qu'ils ont à faire pour l'avenir. Je leur ai expliqué l'article budgétaire qui était proposé ce soir. Pour eux, c'est déjà une demi-bonne nouvelle, parce qu'ils aimeraient encore une autre proposition, et donc on va travailler avec eux tout au long de l'année 2026, et ils en sont assez ravis, en sachant que de leur côté, il y a aussi des propositions de créer une structure avec du bénévolat de la part des apiculteurs. Mais je tiens quand même aussi à rappeler. Il y avait d'ailleurs eu 2 interventions de notre ancien Conseiller communal écolo à ce sujet-là dans la législature précédente. Depuis quelques années, le gouvernement ne considère plus la lutte contre le frelon asiatique comme systématique. Il y a tout un tas de règles qui ont été établies par le Gouvernement dans le cadre desquelles on dit qui doit intervenir, et dans certains cas, personne, sauf si les gens le souhaitent. Dans certains cas, la Région Wallonne doit intervenir elle-même sur des territoires qui lui incombent selon certaines règles. Dans d'autres cas, c'est la Ville pour certains territoires qui lui appartiennent, mais aussi quand c'est à proximité de certains bâtiments sensibles comme les écoles par exemple, ou éventuellement dans les parcs. Et puis il y a d'autres cas où on ne tombe dans aucun des cas précédents, et donc c'est sur la bonne volonté des citoyens de faire ou pas, mais pas forcément dans une obligation légale. Bien entendu, ça ne ravit pas le secteur des apiculteurs, parce que chaque nid qui résiste et qui tient est un problème. Il est important aussi de signaler qu'aujourd'hui, il y a beaucoup plus de signalements. Pourquoi? Parce qu'on les voit plus. Il n'y en a pas forcément plus. Ça peut être le cas ou pas. Ils sont plus visibles parce que les arbres sont à nu. Et une autre information aussi qui est importante, et j'avoue que je ne la maîtrisais pas, donc je la partage avec tout le monde parce que je crois qu'on est plusieurs à penser la même chose. Certains nid quand ils sont neutralisés, ils ne disparaissent pas. Pour certaines personnes, ils ont appelé, ils ont dit Le nid est toujours là, mais c'est normal. Il y a une injection d'un produit dans le nid, mais le nid reste jusqu'à décomposition naturelle. Il n'y a pas quelqu'un qui le coupe et qui le reprend. Les gens ne comprennent pas qu'il y a une intervention, mais ce n'est pas pour autant qu'il disparaît. Il va disparaître avec le temps naturellement. Voilà pour la réponse. »

Monsieur Laurent Devin :

« Monsieur Gigounon, la cure de Buvrinnes, le Patro de Buvrinnes. C'est important. Donc la cure de Buvrinnes. Est-ce que nous avons prévenu immédiatement tout le monde ? Non. Quand on a une bonne nouvelle par rapport au terrain de football ou une difficulté par rapport au football à Binche, je téléphone au Président. J'ai mon interlocuteur. Quand il y a du mouvement au niveau de la cure de Buvrinnes, je téléphone au pape de Buvrinnes. Je vous laisse deviner qui c'est, mais pour moi, il y a un pape. Il m'a offert son foulard du Patro lors du 40e ou 45e anniversaire ? 45e anniversaire, il me l'a offert et je me suis engagé à lui remettre lors de l'inauguration des nouveaux bâtiments. Je pense qu'il ne m'a pas cru, mais je le ferai. Je le ferai. Et donc il est bien prévenu. Par la suite, Monsieur Beaujean était en contact avec la Présidente du Patro, donc on n'en est pas encore à poser la première pierre, vous en conviendrez mais je pense que monsieur le Premier Echevin peut vous apporter quelques éléments importants en la matière. Et ça, je compte sur vous pour bien pouvoir expliquer également que tout cela prend du temps, mais je me suis engagé à mettre autour de la table toutes les personnes associées pour que l'on puisse comprendre la réalisation des travaux et ne pas être surpris en la matière et pouvoir les accompagner. »

Monsieur Kevin Van Houter :

« Alors je vais essayer d'être complet. Donc la 1re chose, c'est qu'en effet, le 10 décembre, on a reçu enfin, cette bonne nouvelle que nous attendions depuis des mois, des mois, des mois et des mois, sur les deux derniers Gouvernements. Ça fait déjà des années qu'on y travaille. Les deux

ministres concernés, on ne peut pas dire qu'ils ont été très rapides à la signature, puisqu'ici, on a enfin le document final, mais la promesse est quand même signée depuis pas mal de temps. Et aujourd'hui, il ne restait plus que l'engagement concret à donner, mais la promesse était déjà faite. Il s'agit du premier projet qui est éligible dans le cadre du PCDR. Pour tous ceux qui travaillent dans le cadre du PCDR, le premier projet est toujours retenu. Donc c'est vrai qu'on ne comprenait pas trop pourquoi ça prenait autant de temps, mais surtout qu'il y avait unanimité au niveau de la CLDR pour soutenir ce projet, avec des citoyens qui viennent de toute l'entité, qui certains ne connaissaient même pas le bâtiment, mais qui ont dit C'est vraiment celui sur lequel il faut travailler en premier. On aurait espéré l'avoir un petit peu avant. La preuve, c'est que le cahier des charges chez nous, il est déjà voté. Malheureusement, ce courrier a été signé le 19 novembre, reçu à l'Administration communale 10 décembre. Peut-être que si on l'a vu le 19 novembre, on aurait pu l'intégrer dans la maquette budgétaire et gagner du temps, mais il n'empêche, comme l'administration a été prévoyante et qu'on a fait voter certains documents ici, en Conseil communal, on n'en perdra pas beaucoup. Comme le courrier a été reçu le 10 décembre, heureux hasard du calendrier le matin où nous avons la CLDR le même soir. Donc j'ai pu informer les membres de la CLDR de la bonne nouvelle reçue le matin même. Et il a été directement annoncé à cette même réunion. Je pense que c'est à ça que tu fais écho, qu'il y aurait un contact qui serait pris avec notamment les responsables du Patro. Ce sont les personnes principalement visées par cette proposition. Ce contact a eu lieu entre-temps. Donc on a eu une proposition de date. Il y a une seule date qui avait été proposée. On y a répondu. Maintenant, je pense que c'était hier ou ce matin. Donc on attend la réponse. Et en théorie, la première réunion est prévue encore cette semaine pour pouvoir avoir un premier contact. Alors ce n'est pas la soirée, il y aura une solution qui va être trouvée dans la seconde, mais c'est reprendre contact, informer officiellement de la bonne nouvelle et pas uniquement sur les réseaux sociaux, et puis ensuite pouvoir discuter avec eux, pour voir ce qu'eux ont réfléchi, ce que nous, on a réfléchi et repartir du bon pied. Comme j'ai dit aussi à la CLDR, je pense que l'information qui était importante pour eux de savoir tout de suite, c'est que le carnaval de Buvrinnes n'était pas concerné par les travaux, donc ils pouvaient vivre ce carnaval-là, en tout cas, tranquillement pour ce point. Même si les travaux sont attendus, je sais que le carnaval représente à la fois une rentrée financière et un moment important pour la vie du village. On sait déjà que ça ne commencera pas avant puisqu'il y a tout un tas d'autres étapes administratives et financières qui devront être réalisées. Donc ce point-là, ils pourront déjà être rassurés, mais forcément, peut-être que celui de 2027, par contre, lui, sera impacté vu la durée potentielle des travaux. A ce niveau-là, on a fait tout ce qu'on pouvait. C'est principalement le Patro qui va être concerné. En théorie, la réunion a lieu le 18, comme je l'ai dit cette semaine, et il y en aura d'autres prévoir en janvier. Pour la cour de Buvrinnes, bonne nouvelle. J'espère qu'on pourra avoir des réponses plus rapides pour les prochains projets qu'on dépose. Je rappelle qu'on a reçu un subside de 680 000 euros. On est quand même sur un investissement total d'un plus ou moins 1,9 million d'euros pour le village de Buvrinnes et pour les associations qui pourront profiter de ce beau bâtiment, le Patro notamment, mais d'autres, peut-être, qui pourront venir s'y ajouter. »

Monsieur Laurent Devin :

« Merci Monsieur le Premier Echevin, Monsieur Gigounon. Merci.
Monsieur Lecoq, votre première question, c'était par rapport au courrier de monsieur André N. Et la deuxième, c'est sur la vitesse à la rue d'Haine. Vous appelez de vos vœux des dispositifs ralentisseurs ? »

Monsieur Cédric Lecoq :

« On en avait déjà parlé lors d'un précédent conseil. Et lors de la réalisation de l'asphaltage, etc., vous étiez venu sur place pour leur dire que c'était quelque chose que vous devriez y répondre d'ici les deux ans de mémoire. »

Monsieur Laurent Devin :

« Sur la partie pavée, à mon avis, on ne sait pas aller très vite. On est bien d'accord. Elle a été fort visitée vu le blocage au carrefour de la rue Albert 1er et de la rue Namur, sur l'autre partie, il y a eu une telle mobilisation de tous les citoyens avec vidéos à l'appui, articles dans la presse. J'ai dit on va y travailler, mais après, des voitures vont passer un petit peu plus vite. Je vais demander à Monsieur l'Echevin de la mobilité de pouvoir prendre le temps nécessaire à avoir une proposition d'un dispositif ralentisseur. Comme vous l'avez vu dans le budget, nous avons mis, je pense, madame Robaye, 65 000 euros, 60 000 euros par rapport au dispositif ralentisseur, c'est bien ça ? On y travaille. Et donc nous allons clôturer ici la séance publique. Je tiens vraiment à remercier les membres du Conseil. Je pense qu'on avait des sujets aujourd'hui de très grande importance qui pouvaient être polémiques, sur lesquels on pouvait s'affronter de manière virulente. Ça n'a pas été le cas. Je vous en remercie parce que je crois que la démocratie y gagne et l'échange d'informations aussi. Je pense qu'on peut ne pas partager l'ensemble des idées, mais je pense qu'on peut quand même être respectueux dans les échanges. Je vous en remercie vraiment. »

Accord à l'unanimité

*

La séance est levée.

*

HUIS CLOS

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

40. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 25 août 2025 - Ratification
41. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 25 août 2025 - Ratification
42. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 25 août 2025 - Ratification
43. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 25 août 2025 - Ratification
44. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et

affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 25 août 2025 - Ratification

- 45. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 46. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'un instituteur primaire à titre temporaire, dans des périodes vacantes et non vacantes, à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 47. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans des périodes vacantes et non vacantes, à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 48. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire dans un emploi non vacant, à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 49. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des périodes vacantes et non vacantes, à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 50. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à partir du 11 septembre 2025 - Ratification**
- 51. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à partir du 15 septembre 2025 - Ratification**
- 52. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2025/2026 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif, à partir du 26 septembre 2025 - Ratification**
- 53. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 16 octobre 2025 - Ratification**
- 54. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2025/2026 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une puéricultrice à titre définitif, à partir du 16 octobre 2025 - Ratification**
- 55. Enseignement primaire - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une maîtresse de néerlandais à charge de la Ville de Binche à raison de 2 périodes par semaine, du 25 novembre 2025 au 19 décembre 2025 - Ratification**
- 56. Enseignement fondamental - Personnel - Année 2025-2026 - Trajet de**

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

- 57. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un professeur de peinture, à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 4 périodes par semaine et de formation pluridisciplinaire dans un emploi non vacant, à raison de 7 périodes par semaine à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 58. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2025-2026 - Personnel - Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire, dans un emploi, à raison de 6 périodes par semaine, à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 59. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans des emplois non vacants, à raison de 6 périodes par semaine et de 3 périodes par semaine à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 60. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 2 périodes par semaine et dans un emploi non vacant, à raison de 2 périodes par semaine et de préparatoire pluridisciplinaire à titre définitif et à raison de 17 périodes par semaine à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 61. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un professeur d'Histoire de l'Art à titre temporaire dans un emploi vacant et à raison de 3 périodes par semaine, à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 62. Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2025/2026 - Nomination à titre définitif d'un professeur de peinture au 1er novembre 2025 à raison de 8 périodes par semaine - Décision**
- 63. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2025/2026 – Désignation des professeurs à titre temporaire et fixation des prestations subventionnées des membres du personnel nommés à titre définitifs à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 64. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2025/2026 – Horaire du personnel enseignant à**

partir du 25 août 2025 - Ratification

- 65. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire et à titre définitif, à raison de 36 heures par semaine, à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 66. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2025/2026 – Horaire du personnel non chargé des cours à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 67. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 10 périodes par semaine, et de chant choral à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 1 période par semaine à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 68. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un professeur de guitare à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 1 période par semaine, dans un emploi non vacant à raison de 11 périodes par semaine et à titre définitif à raison de 12 périodes par semaine à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 69. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 3 périodes par semaine et à titre définitif à raison de 7 périodes par semaine et d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 2 périodes par semaine et à titre définitif à raison de 12 périodes par semaine à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 70. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un professeur d'ensemble instrumental à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 2 périodes par semaine et de percussion à titre définitif à raison de 5 périodes par semaine à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 71. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un professeur de diction-déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant et à raison de 7 périodes par semaine à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 72. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un professeur de chant à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 5 périodes par semaine à partir du 25 août 2025 - Ratification**

- 73. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 2 périodes par semaine et dans un emploi non vacant à raison de 1 période par semaine, d'accompagnement piano à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 1 période par semaine et de formation musicale à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 4 périodes par semaine à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 74. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026- Désignation d'un professeur de chant POP à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 11 périodes par semaine et de chant choral à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 3 périodes par semaine à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 75. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 5 périodes par semaine et à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 76. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un professeur de danse classique à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 16 périodes par semaine à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 77. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Désignation et fixation des prestations des professeurs pour l'année scolaire 2025/2026 - Ratification**
- 78. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Horaire du personnel enseignant à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 79. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2025/2026 – Horaire du personnel non chargé des cours à partir du 25 août 2025 - Ratification**
- 80. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2025-2026 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 27 périodes par semaine, à dater du 25 août 2025 - Ratification**
- 81. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2025/2026 – Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 9 périodes par semaine, à dater du 25 août 2025 - Ratification**

- 82. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un professeur de peinture à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 8 périodes par semaine et de dessin à titre définitif, à raison de 12 périodes par semaine, à partir du 25 août 2025 – Ratification**

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
--

- 83. Enseignement pour adultes - Année scolaire 2025-2026 - Personnel - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction mieux rémunérée dans l'enseignement d'un professeur de couture à titre définitif du 25 août 2025 au 23 août 2026**

*

La séance est levée.

*

Le Secrétaire,

Le Président,

Guillaume SOMERS

Laurent DEVIN